



L'un des Centres du PEN International

Organisation mondiale d'Écrivains accréditée auprès de l'UNESCO

99, rue Olivier de Serres – 75015 PARIS

Courriel : francais.penclub@neuf.fr – Site : <http://www.penclub.fr/>

**La lettre d'information du
PEN club français**

N°23 – Décembre 2019

Sommaire

Éditorial - <i>Hommage aux Invisibles</i> par Andréas BECKER	p. 3
À LA UNE - Turquie: Libérez Ahmet Altan	p. 5
Fonds d'Urgence du PEN	p. 10
Des nouvelles du PEN International	p. 11
Grands moments du PEN Club français	p. 29
Événements à venir	p. 55
Lettre de la SGDL sur le statut et les retraites des auteurs	p. 58
Quelques réflexions sur <i>Une vie cachée</i> de T. Malick par C. Klein	p. 60
Dernières parutions	p. 62
Le PEN : Adhésion et charte	p. 63

ÉDITORIAL

Hommage aux Invisibles

Par Andréas BECKER



Le PEN Club Français a été très actif et très visible cette année, et c'est une excellente chose pour défendre nos valeurs. Nous étions à la télévision, à la radio, sur les réseaux sociaux, nous avons organisé des concerts, des lectures, des rencontres et des colloques, nous avons participé à plusieurs congrès du PEN International et de ses comités. Nous avons proposé des résolutions, signé des pétitions, nous avons publié des articles et envoyé des communiqués de presse. Notre président, Emmanuel Pierrat, et Philippe Bouret, rédacteur en chef infatigable de notre lettre d'infos portent publiquement notre parole. Notre président d'honneur, Sylvestre Clancier et tous les membres du bureau se démènent sur tous les fronts pour défendre la liberté d'expression et combattre la censure. Bien entendu, tout n'était pas rose pendant ces douze mois écoulés, mais je pense que nous pouvons, dans l'ensemble, et ensemble, être fières et fiers de cette année 2019.

Maintenant commencent les quelques jours que l'on nomme en Allemagne, « entre les ans ». Cette période de l'année où l'on n'est plus tout à fait ancré dans l'ancienne action et pas encore complètement engagé dans la nouvelle, incite à la réflexion, au silence, au bilan aussi, au repos, à la méditation. Bien que le monde moderne veuille qu'on accélère toujours plus en transformant le mois de décembre en un gigantesque supermarché, j'aimerais ici rendre hommage à l'action invisible à laquelle ces journées de calme devraient nous rappeler.

L'action invisible, c'est tous les jours. C'est le mot de soutien, l'euro que l'on glisse dans la gamelle d'un mendiant, c'est les bras ouverts que nous offrons à quelqu'un dans le besoin ou dans la tristesse, c'est la pensée solidaire, la lecture d'un poème, c'est une respiration chez soi, tranquillement installé dans son canapé sans céder au Black Friday ou d'autres hystéries sur Internet mais en lisant un livre, un de ces objets de résistance imprimé que l'on appelle la littérature.

Plusieurs fois cette année, j'ai rencontré un homme remarquable. Il s'appelle Job Degenaar. Job habite quelque part en Hollande, il est écrivain, et il dirige le PEN Emergency Fund (le Fonds d'Urgence du PEN). Ce fonds vient en aide aux écrivains partout dans le monde, en leur fournissant une aide matérielle, certes modeste, autour de 1500 euros par cas, mais ô combien importante. La famille peut ainsi rendre visite à un proche emprisonné, parfois on peut acheter un billet d'avion, louer un appartement. Cette aide n'est pas publique, il n'existe aucune photo, pas de listes, pas de communication. L'action est invisible, simple et directe.

Job est un homme tendre et révolté, engagé et poétique. Il a été longtemps président du comité pour des Écrivains en Danger du PEN Pays-Bas et il s'est particulièrement engagé dans la lutte contre l'oppression en Corée du Nord. Il raconte l'histoire suivante : sur les rives de la rivière qui sépare le Sud du Nord, des femmes se réunissent et jettent des petits sacs de riz dans l'eau que le courant transporte de l'autre côté, ou d'autres femmes recueillent le précieux bien.

L'action du fonds est la même, explique Job, on jette, autant que possible, une petite aide dans un courant, en espérant qu'il arrive au bon port. Je souhaiterais que le PEN Club Français puisse participer l'année prochaine à ce Fonds d'Urgence, sans photos, sans publicité, dans une belle action invisible à laquelle je voudrais ici nous inviter.

Andréas Becker

Vice-Président du PEN Club Français

En charge du Comité des Écrivains en Danger

À la UNE

Turquie : Libérez Ahmet Altan

mardi 26 novembre 2019 - 0:30pm

Read the briefing in full_



Ahmet Altan

« Ils ont peut-être le pouvoir de m'envoyer en prison, mais personne n'a le pouvoir de m'y faire rester. » Ahmet Altan

L'écrivain et journaliste Ahmet Altan a été condamné à une peine de prison de dix ans et demi sur la base de fausses accusations le présentant comme ayant « délibérément et volontairement apporté son aide à une entreprise terroriste ». Arrêté une première fois en septembre 2016, Ahmet Altan a passé plus de trois ans en détention provisoire, ce qui peut être considéré comme du harcèlement judiciaire. Sa peine de prison a été prononcée le 4 novembre 2019, suite à une procédure entachée d'irrégularités quant à son droit à un procès équitable. Une libération dans l'attente de son procès en appel lui a été accordée, mais il a été renvoyé en prison huit jours plus tard. Il est actuellement détenu à la prison de Silivri, en dehors d'Istanbul. La date de son procès en appel doit encore être fixée. PEN International estime qu'Ahmet Altan est emprisonné au seul motif de l'exercice pacifique de son droit à la liberté d'expression, et demande sa libération immédiate et sans condition.

Merci d'envoyer des appels aux fins suivantes :

- Exhorter les autorités turques à annuler le procès et le prononcé de la peine d'Ahmet Altan, et à le libérer immédiatement et sans condition ;
- Appeler les autorités turques à mettre fin aux poursuites judiciaires et à la détention des journalistes uniquement sur la base du contenu de leurs écrits ou de leurs affiliations présumées,

et à libérer immédiatement toutes les personnes emprisonnées pour avoir exercé leur droit à la liberté d'opinion et leur droit d'expression.

En envoyant des appels au :

Ministre de la justice Abdulhamit Gül
Ministère de la Justice, Adalet Bakanlığı
06659 Ankara
Turquie

Envoyez des copies à l'ambassade turque de votre pays. Les adresses des ambassades sont indiquées ici : <https://embassy.goabroad.com/embassies-of/turkey>.

Un plaidoyer bilatéral est essentiel. Nous vous conseillons d'entrer en contact avec le ministère des Affaires étrangères ainsi que les représentants diplomatiques de votre pays en Turquie afin de leur demander de faire part de leurs profondes inquiétudes concernant la nouvelle arrestation d'Ahmet Altan par les autorités turques, et de réclamer sa libération immédiate et sans condition.

*****Veuillez envoyer vos appels dans les plus brefs délais. Contactez PEN International pour tout envoi d'appel ultérieur au 7 janvier 2020. *****

Veuillez informer PEN de toute action que vous menez et de toute réponse que vous recevez.

Publicité

Les membres de PEN sont invités à :

- Publier des articles et des tribunes dans leur presse locale ou nationale afin d'alerter l'opinion sur le cas d'Ahmet Altan et la liberté d'expression en Turquie
- Partager des informations sur Ahmet Altan et sur leurs activités de campagne en sa faveur via les réseaux sociaux, en utilisant #AhmetAltan et #FreeTurkeyMedia ;
- Promouvoir les écrits d'Ahmet Altan, tel que *Le paradoxe de l'écrivain* et son dernier ouvrage *Je ne reverrai plus le monde*.

Veuillez nous tenir informés de vos activités.

Solidarité

La solidarité est un élément clé de notre campagne. Dans une lettre en date du 18 novembre 2019 adressée aux membres de PEN, Ahmet Altan a chaleureusement remercié notre communauté pour son soutien et ses prochaines actions :

« Les écrivains, ces êtres qui utilisent le crayon et le papier pour façonner les hommes, les climats, les amours, les guerres, m'ont toujours fait penser aux dieux mythiques.

À présent que j'ai eu vent de ce que vous allez entreprendre, j'ai l'impression que des dieux venus des quatre coins du monde se réunissent autour de moi. »

Message original (en turc) :

Bir kalem kağıtla insanlar, iklimler, aşklar, savaşlar yaratabilen yazarlar bana her zaman mitoloji tanrıları gibi görünürler.

Şimdi sizin yapacaklarınızı duyunca, tanrılar dünyanın her yanından gelip burada toplanacaklarmış gibi hissettim.'

L'administration pénitentiaire filtre toutes les correspondances écrites et retient arbitrairement les lettres. Veuillez envoyer vos messages à ahmetaltanmehmetaltan@gmail.com, ou via le formulaire [suivant](#), et les avocats d'Ahmet Altan les lui remettront lors de leurs visites régulières.

Des lettres ouvertes peuvent être consultées sur <https://ahmetaltanmehmetaltan.com/>.

Pour plus d'informations, veuillez consulter <https://ahmetaltan.info>.

Contexte

Ahmet Altan, éminent écrivain, romancier et journaliste turc âgé de 69 ans, a été arrêté le 10 septembre 2016 avec son frère, l'économiste et journaliste Mehmet Altan, sur la base d'accusations le soupçonnant d'avoir émis « des messages subliminaux annonçant un coup d'État militaire ». Ahmet Altan a été libéré sous caution le 22 septembre, pour être finalement arrêté une nouvelle fois le jour même. Lui et son frère ont été jugés avec quinze autres journalistes, parmi lesquels Nazlı Ilıcak.

Ahmet Altan, Mehmet Altan et Nazlı Ilıcak ont été accusés de tentative de renversement de l'ordre constitutionnel conformément à l'article 309(1) du code pénal, de tentative de renversement de la Grande Assemblée nationale turque régie par l'article 311(1) du code pénal et de tentative de renversement du gouvernement conformément à l'article 312(1) du code pénal, sur la base d'une apparition télévisée où on les voit tous les trois réunis pendant la soirée précédant la tentative de coup d'État orchestrée le 15 juillet 2016, et sur la base de plusieurs articles et chroniques qu'ils ont écrits.

Le procès s'est déroulé devant la 26^e Haute Cour pénale d'Istanbul, en cinq audiences tenues du 19 juin 2017 au 16 février 2018. Ce dernier jour, Ahmet Altan, Mehmet Altan, Nazlı Ilıcak et trois coaccusés ont été déclarés coupables de « tentative de renversement de l'ordre

constitutionnel turc » et condamnés à une peine de réclusion à perpétuité aggravée, sans possibilité de libération conditionnelle.

PEN International, épaulé par les centres PEN et les organisations œuvrant en faveur de la liberté d'expression, a mené des observations pendant le procès. Les procédures ont été entachées de violations du droit des accusés à un procès équitable, dont des restrictions scandaleuses des contacts avec leurs avocats entravant la bonne préparation de leur procès et de leur défense. Il est crucial de souligner que le manque de preuves a bien démontré que les accusations étaient infondées et représentaient des ingérences arbitraires dans le droit à la liberté d'expression.

Le 5 juillet 2019, la Cour suprême de Turquie a annulé le verdict de 2018. Elle a décidé que Mehmet Altan, libéré de détention provisoire en juin 2018 suite aux jugements prononcés par la Cour constitutionnelle turque et la Cour européenne des droits de l'homme, devait être acquitté, tandis qu'Ahmet Altan et Nazlı Ilıcak devaient être rejugés sur la base d'accusations moins sévères concernant leur « concours apporté à une organisation terroriste sans en être membre ». À l'audience d'ouverture du nouveau procès le 8 octobre 2019, le juge a refusé de libérer Ahmet Altan et Nazlı Ilıcak sous caution, malgré les accusations moins sévères portées à leur encontre et la peine de prison déjà effectuée.

Le 4 novembre 2019, Ahmet Altan et Nazlı Ilıcak ont été reconnus coupables et condamnés à une peine de réclusion de dix ans et demi et de huit ans et neuf mois respectivement. Ils ont été libérés dans l'attente de leur procès en appel et soumis à une interdiction de voyager. Le 6 novembre, le procureur a fait appel de la décision du tribunal de libérer Ahmet Altan au motif qu'il serait susceptible de s'enfuir. La 27^e Haute Cour pénale d'Istanbul a accepté la demande du procureur le 12 novembre. Le jour même dans la soirée, Ahmet Altan a été arrêté à son domicile et reconduit à la prison de Silivri, dans la province d'Istanbul, ce qui a suscité un tollé international. La date de son procès en appel doit encore être fixée. Son dossier été jugé prioritaire par la Cour européenne des droits de l'homme mais se trouve encore en attente presque trois ans après son dépôt.

Ahmet Altan est l'auteur de plusieurs romans et essais. Son dernier ouvrage, intitulé *Je ne reverrai plus le monde* publié chez Actes Sud en 2019, a été nominé pour le prix Baillie Gifford de non-fiction 2019.

Il est membre honoraire du PEN Belgique/francophone, du PEN Belgique/Flandres, du PEN danois, du PEN allemand et du PEN suédois.

Pour obtenir davantage d'informations sur la liberté d'expression en Turquie depuis la tentative de coup d'État de 2016, y compris sur l'érosion totale de l'État de droit, l'absence de solutions efficaces d'amélioration de la situation et la répression permanente qui pèse sur la liberté des médias, veuillez cliquer [ici](#).

Pour plus d'informations, veuillez contacter Aurélia Dondo chez PEN International, Koops Mill, 162-164 Abbey Street, Londres, SE1 2AN, Royaume-Uni, Tél. : +44 (0) 20 7405 0338, Fax : +44 (0) 20 7405 0339, E-mail : Aurelia.dondo@pen-international.org



TRIBUNE

Dear friends,

In the past congress in Manilla I asked for your support to PEN Emergency Fund (PEF). The fund is a globally operative emergency fund based in the Netherlands and closely affiliated with PEN. Since its creation in 1971, the fund supports, generally by way of a one-time allowance, writers, journalists and publishers all over the world who suffer serious persecution. The aid helps them in dire circumstances, for instance when they are forced to flee their countries or are in urgent need of medical attention following mistreatment.

We are grateful to the centres PEN Sweden, Finnish PEN, PEN Norway, PEN San Miguel de Allende, PEN Netherlands, PEN Switzerland-French speaking and PEN Slovenia, as well as individual PEN members who supported us last years.

However, the past years we are receiving more and more requests for emergency aid. In the first ten months of 2019 this has risen to 32. In the near future we are forced to reject applications from writers in need if we don't receive financial support from more PEN centres.

Please, support the Emergency Fund with a gift, so that we can continue this important direct assistance. Any amount is welcome. Encourage your PEN Centre to do this or support us individually. You can find all the bank details on our web site : www.penemergencyfund.com.

Have a wonderful End of the Year,

Job Degenaar (president)

DES NOUVELLES DU PEN INTERNATIONAL



Turquie :

Un rapport conjoint souligne une répression continue de la libre expression

Lundi 18 Novembre 2019 - 5:00pm

Lire l'article en intégralité [ici](#) (en anglais)

Un rapport conjoint de huit organisations internationales de défense de la liberté de la presse et du journalisme - dont le PEN International - Turkey's Journalists in the Dock : The Judicial Silencing of the Fourth Estate souligne l'intensité de la répression exercée maintenant depuis trois années par la Turquie sur les médias en dépit des tentatives de diversion du gouvernement turc. Il appelle la Turquie à remettre en liberté tous les journalistes emprisonnés, à cesser la persécution arbitraire de la presse, à réformer la législation anti-terroriste ainsi que celle applicable à la diffamation et à mettre fin à toute interférence du pouvoir politique dans le système judiciaire.

Le rapport est le fruit d'une collaboration entre l'Institut International de la Presse (IPI), ARTICLE 19, le Comité de Protection des Journalistes (CPJ), le European Centre for Press and Media Freedom (ECPMF), la Fédération européenne des journalistes (EFJ), Reporters sans Frontières (RSF), le PEN Norvégien et le PEN International. Il rend compte des résultats d'une mission commune en Turquie entre le 11 et le 13 Septembre 2019, au cours de laquelle les huit groupes ont rencontré la Cour Constitutionnelle, la Cour de Cassation Suprême et le Ministre de la Justice turcs, ainsi que des groupes de la société civile et des journalistes basés en Turquie.

Le rapport révèle un excès de violations flagrantes des droits fondamentaux, avec des dizaines de journalistes retenus depuis des mois, voire des années, en relation avec les accusations de terrorisme les plus graves fondées sur les preuves les plus ténues, où le journalisme critique a été confondu avec de la propagande terroriste, tout cela faisant partie intégrante d'une campagne visant à réduire les voix

d'opposition au silence et à décourager la libre parole. La mission a largement échoué à apaiser ces préoccupations.

Les principaux problèmes qui sont ressortis sont les suivants :

- La faiblesse endémique d'un système judiciaire submergé par des dizaines de milliers d'affaires et qui a simultanément à souffrir de la perte d'un tiers de ses propres juges, présidé par un organe de direction placé sous le contrôle effectif du pouvoir exécutif, le rendant impropre à sa tâche.
- La stratégie de réforme judiciaire du gouvernement, lancée en Mai, ne parvient à aborder réellement aucun des principaux obstacles à l'indépendance et à l'effectivité du système judiciaire, laissant penser que son véritable objectif est de donner l'impression d'une réforme alors qu'en réalité, elle normalise une justice inspirée par l'État d'urgence.
- L'approche des tribunaux et des fonctionnaires turcs à l'égard des droits fondamentaux demeure hautement problématique, notamment sur la question de la confusion du journalisme critique avec un soutien aux groupes terroristes. En particulier, la jurisprudence de la Cour Européenne des Droits de l'Homme sur la protection de la liberté d'expression n'est pas respectée.

Le lancement public du rapport s'est tenu lors d'une discussion publique à Bruxelles le 18 Novembre 2019, où des journalistes de Turquie de premier plan ont témoigné des persécutions menaçant les journalistes dans le pays et débattu des opportunités d'un engagement européen.

Durant deux jours à Bruxelles, les membres de la mission présentent leurs conclusions à des dirigeants de l'Union Européenne ainsi qu'à des responsables politiques et mènent des discussions sur la meilleure façon pour l'Union Européenne de s'engager pour soulager le calvaire des journalistes en Turquie.

Pour la lecture du rapport, merci de cliquer [ici](#).

Pour plus de détails, merci de contacter Aurélia Dondo au PEN International, Koops Mill, 162-164 Abbey Street, London, SE1 2AN, UK Tel: +44 (0) 20 7405 0338 Fax +44 (0) 20 7405 0339 e-mail: Aurelia.dondo@pen-international.org



Colombie

Le harcèlement du journaliste Juan Pablo Barrientos doit cesser

mardi 19 novembre 2019 - 0:13pm

Read the briefing in full

Le journaliste et écrivain Juan Pablo Barrientos

Londres, 19 Novembre 2019 - Les tentatives effectuées pour censurer le livre *Laissez les enfants venir à moi* (*Dejad que los niños vengan a mí*) ainsi que le harcèlement judiciaire du journaliste colombien Juan Pablo Barrientos attestent que les autorités colombiennes n'agissent pas en faveur de la libre expression, a déclaré le PEN International aujourd'hui. L'organisation appelle les autorités à cesser ce harcèlement et à s'abstenir de contraindre le journaliste à révéler ses sources d'information, protégées par la Constitution de Colombie.

À la fin du mois de Septembre 2019, le livre *Laissez les enfants venir à moi* (*Dejad que los niños vengan a mí*), du journaliste colombien Juan Pablo Barrientos, publié par **Planeta**, a été mis en vente. L'ouvrage - résultat d'**investigations sur des allégations d'abus sexuels sur mineurs par l'Église Catholique** en Colombie - relate l'histoire des vingt-huit victimes et des dix-huit prêtres qui auraient commis ces abus. La version radiophonique de 2018 du récit a reçu le *Simón Bolívar Award* pour la meilleure enquête radio.

Selon les rapports, dès la mise en circulation du livre, trois requêtes distinctes (*'acción de tutela'*) ont été déposées au nom de deux prêtres et d'un ancien responsable de chœurs d'enfants visés dans l'enquête sur les auteurs présumés. Le dépôt d'*acciones de tutela* est un mécanisme courant utilisé en Colombie pour protéger les droits des individus ayant été bafoués à la suite d'une action ou d'une omission imputable à toute autorité publique. En l'occurrence, la procédure judiciaire a été conduite rapidement et a débouché sur une décision le 25 Octobre, rendue à titre de "mesure conservatoire" pendant le déroulement de l'enquête. **Le juge Rafael Vásquez Gómez**, président le Tribunal Municipal de *San Rafael*, département d'*Antioquia*, a

ordonné la suspension “de la reproduction, de la commercialisation et de la vente du livre” jusqu’à ce qu’il ait examiné le texte afin de déterminer s’il avait porté préjudice à la réputation de l’un des accusés. Selon le magazine ***Rolling Stone***, après lecture du texte, le juge est parvenu à la conclusion qu’il n’existait aucune preuve de l’intention de l’auteur de porter atteinte à la réputation du pétitionnaire, considérant que l’auteur avait, au contraire, mené une enquête sérieuse sur “des faits potentiellement avérés et vérifiables”. Par conséquent, le juge a levé l’injonction sur la vente et la distribution du livre le 5 Novembre.

Si le PEN soutient les possibilités offertes aux individus de protéger leurs droits grâce au dépôt de requêtes, la décision du juge de suspendre la publication du livre avant d’avoir procédé à sa lecture enfreint en l’espèce l’article 20 de la Constitution de Colombie, qui garantit le droit pour toute personne d’exprimer et de diffuser ses pensées et opinions et d’informer et de recevoir des informations honnêtes et impartiales, ainsi que l’article 13 de la Convention Américaine relative aux Droits de l’Homme, à laquelle la Colombie est partie, par lequel les droits à la libre expression et à la libre pensée sont affirmés. D’après l’ONG *Fondation pour la Liberté de la Presse (Fundación para la Libertad de Prensa – FLIP)*, “la Cour Constitutionnelle a déclaré que les autorités, dont l’autorité judiciaire, ne peuvent établir de mesures ayant pour effet de soumettre la diffusion de l’information à leur permission, leur autorisation, leur examen préalable ou à des montages, des adaptations ou des modifications.”

“Nul écrivain ou journaliste colombien ne devrait être empêché de réaliser son travail, qui est d’enquêter et d’informer les lecteurs sur des questions d’intérêt public. Les journalistes et les écrivains accomplissent leur devoir et ont le droit de s’exprimer librement dans le respect de la loi. Les autorités ont l’obligation de respecter et de protéger ces droits afin que les journalistes et les écrivains puissent mener à bien leur travail essentiel, qui ne promeut que la démocratie et la justice”, a déclaré **Salil Tripathi, Président du comité des Écrivains en Prison du PEN.**

Selon des **informations publiées** par FLIP, Juan Pablo Barrientos a été confronté à davantage de harcèlement lorsqu’un autre tribunal (*Second Court, La Ceja*, département d’*Antioquia*), a décidé le 29 Octobre que celui-ci disposait de quatre heures pour révéler le détail de ses sources, faute de quoi il ferait l’objet de sanctions disciplinaires et/ou pénales. Cette décision enfreint le droit des journalistes à protéger leurs sources, protégé par l’**Article 74 of the Constitution.**

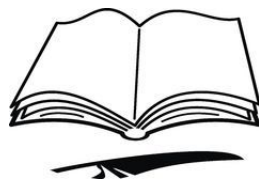
“Au cours de l’enquête qui l’a conduit à la publication de son livre, Juan Pablo Barrientos a mis à jour des actes précis de pédophilie commis par des prêtres colombiens, dont les prélats n’ont informé que la Congrégation pour la Doctrine de la Foi (Congregation for the Doctrine of the Faith), au Vatican, et non le Bureau du Procureur. Le PEN Colombien remet en cause les décisions de certains juges [les juges compétents pour les requêtes] et les exhorte à protéger les droits d’informer et d’être informé, tels qu’ils sont consacrés dans la Constitution Nationale de 1991”, a déclaré **Carlos Vasquez-Zawadski, Président du PEN Colombien.**

Le 14 Novembre, Juan Pablo Barrientos a confirmé que l’issue des trois requêtes lui avait été favorable. Le PEN International se félicite de ces décisions, rendues en faveur du droit de Juan Pablo Barrientos à exercer sa liberté d’expression, et appelle les autorités colombiennes à s’abstenir de soumettre celui-ci à davantage de censure ou de le contraindre à révéler ses sources.

Pour plus d’informations, merci de contacter Alicia Quiñones au PEN International :

Koops Mill Mews, 162-164 Abbey Street, London, SE1 2AN

email: Alicia.quinones@pen-international.org





Inde

La révocation du régime applicable au visa des journalistes doit être réexaminée

Lundi 11 Novembre 2019 - 12:00am

Lire l'article en intégralité [ici](#) (en anglais)

11 Novembre 2019 - Le PEN Delhi et le PEN Inde du Sud condamnent la récente révocation par le Gouvernement indien du statut OCI (*Overseas Citizen of India*) dont bénéficiait l'écrivain et journaliste Aatish Taseer. Ce statut, octroyé à des millions des personnes, équivaut à un visa permanent pour ses détenteurs. Jusqu'au mois de Septembre de cette année, Aatish Taseer, citoyen britannique possesseur d'une carte verte (*US Green Card*), était l'un de ceux-ci.

Plus encore, une des conséquences possibles de la révocation du statut OCI octroyé à Aatish Taseer est son inscription sur une liste noire concernant l'obtention d'un visa pour l'Inde, ne s'agirait-il que d'un visa standard pour touriste. Cela signifie qu'Aatish, qui a grandi en Inde où il vit depuis l'âge de deux ans, pourrait alors être empêché de voyager dans ce pays. Il serait, selon ses propres mots, un "exilé".

Le risque qu'il soit inscrit sur cette liste noire s'est aggravé, le Gouvernement ayant prétendu qu'Aatish Taseer avait "dissimulé le fait que son père, aujourd'hui décédé, soit d'origine pakistanaise". Le Gouvernement l'a également accusé d'avoir "obtenu une carte OCI au moyen d'une déclaration mensongère et d'une dissimulation de faits matériels".

Pourtant, dans sa candidature, Aatish Taseer a inscrit le nom de son père et n'a jamais cherché à masquer son identité. En fait, plusieurs de ses livres – appréciés par de nombreux lecteurs et critiques - traitent largement de son passé.

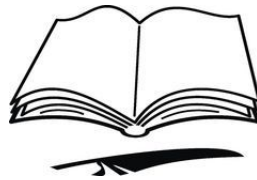
Les parents d'Aatish Taseer ne se sont jamais mariés et étaient séparés lorsqu'il a déménagé en Inde avec sa mère, la journaliste indienne de premier plan Tavleen Singh. Mère célibataire, Tavleen Singh fut la seule responsable d'Aatish Taseer, qui a passé la majeure partie de sa vie ici.

Aatish Taseer a été séparé de son père, Salman Taseer, qui partage une double origine britannique et pakistanaise et vivait au Royaume-Uni à l'époque de sa brève relation avec la mère de celui-ci. Aatish Taseer n'a pas rencontré son père avant l'âge adulte.

Jusqu'à ce mois de Septembre, le Gouvernement n'a à aucun moment mis en doute ou contesté le statut OCI d'Aatish Taseer.

Plus tôt cette année, en mai 2019, au milieu d'une saison électorale indienne sujette à controverse, Aatish Taseer a signé un article illustré en couverture du magazine TIME intitulé "Le Diviseur en Chef de l'Inde", critiquant le Premier Ministre Indien et le parti au pouvoir (ainsi que l'opposition). Cet article a conduit à une plainte officielle du Gouvernement Indien et à un harcèlement en ligne soutenu, tout en donnant lieu à des déclarations visant à discréditer AatishTaseer de la part du parti au pouvoir et du Premier Ministre.

Le PEN Delhi et le PEN Inde du Sud sont préoccupés par le fait qu'Aatish Taseer a été ciblé en représailles de ses écrits et appellent à un réexamen de cette décision ainsi qu'au rétablissement de son statut OCI. Le refus de laisser des écrivains et journalistes accéder au pays a un effet de blocage sur le débat public et va à l'encontre des traditions indiennes d'ouverture et de liberté dans la discussion, tout en affaiblissant sa réputation en tant que démocratie.





Pologne :

Le Parti dirigeant et les diffuseurs doivent abandonner les poursuites pour diffamation intentées contre un professeur

Lundi 25 Novembre 2019 - 2:54pm

Lire l'article en intégralité [ici](#) (en anglais)

Lire l'*amicus curiae* [ici](#) (en anglais) et [ici](#) (en polonais)

Nous, ARTICLE 19 et organisations soussignées, appelons le parti au pouvoir en Pologne, le *Parti du Droit et de la Justice* (PiS) et le diffuseur public TVP à abandonner immédiatement leurs actions pénales et civiles en diffamation contre le Professeur Wojciech Sadurski, spécialiste de droit constitutionnel et intellectuel de renommée publique en Pologne.

Les litiges sont fondés sur deux tweets qu'il a adressés, critiquant le parti dirigeant et le diffuseur d'État. Ces affaires s'inscrivent dans le cadre de *Poursuites stratégiques contre la mobilisation publique* (*Strategic Litigation Against Public Participation* ou "SLAPP") dans la mesure où elles sont portées en justice de mauvaise foi à l'encontre de Wojciech Sadurski dans le but de prendre des mesures autoritaires à l'égard des discours critiques en intimidant celui-ci, épuisant ses ressources (en raison du coût et du temps impliqués) et réduisant le niveau de son engagement politique. Le déséquilibre flagrant des forces dans cette procédure opposant le parti au pouvoir et un universitaire isolé est sérieusement préoccupant. Plus encore, nous sommes persuadés que ces actions en justice vexatoires, en ciblant une voix contestataire célèbre, vont avoir un effet intimidant à l'égard des voix dissidentes en Pologne.

Le Professeur Wojciech Sadurski fait face à trois procès en diffamation. La première affaire a été portée en justice par le parti PiS "pour la protection des droits personnels" [en polonais : "pozew o ochronę dóbr osobistych"] en vertu des Articles 23 et 24 par. 1 du Code civil. La première audience aura lieu le 27 Novembre à la Cour de District de Varsovie ; ARTICLE 19 sera à Varsovie pour observer le déroulement de l'affaire.

Le Professeur Wojciech Sadurski est également confronté à une affaire de diffamation au pénal en vertu de l'Article 212 du Code pénal [en polonais "zniesławienie"]. Elle a été présentée par le diffuseur public TVP, la première audience étant prévue le 18 Décembre 2019. TVP a également diligenté une action en diffamation devant la justice civile pour laquelle la première audience est prévue le 28 Janvier 2020.

**Pour les demandes de renseignements pour les médias, merci de contacter Pam Cowburn
pamcowburn@article19.org, +44 (0)7749 785 932**

Signé :

ARTICLE 19

European Centre for Press and Media Freedom

Greenpeace International

PEN America

PEN International

Scholars at Risk





Irak :

Les autorités doivent mettre fin à l'usage de la force létale contre les manifestants et cesser de cibler des activistes, des journalistes et des médias

Mardi 3 Décembre 2019 - 11:08am

Lire l'article en intégralité [ici](#) (en anglais)

Nous, soussignées, organisations de défense des droits de l'homme, appelons le gouvernement irakien à mettre immédiatement fin à l'usage d'une force excessive et létale contre les manifestants. Alors que des démonstrations pacifiques se poursuivent dans le centre et le sud de l'Irak, des forces de sécurité, en particulier la police anti-émeute, ont fait usage de la force létale pour disperser des manifestants à Bagdad, Basra, Nasiriyah et Najaf. De plus, des militants et des journalistes ont été victimes d'enlèvement, de détention arbitraire ou de meurtre pour être empêchés de participer à ces manifestations ou d'effectuer des reportages sur celles-ci. Afin de renforcer son emprise sur les médias, la Commission des Communications et des Médias a ordonné à plusieurs chaînes de télévision de cesser leurs activités et recommandé aux autres chaînes la prudence dans leurs reportages.

Emploi de la force létale

Les forces de sécurité continuent de tirer à balles réelles au cours des manifestations à travers le pays, particulièrement à Bagdad, Basra, Nassiriya, et Najaf, où un nombre important de manifestants pacifiques a été tué ou blessé. Des sources locales fiables ont confirmé l'utilisation d'armes anti-aériennes contre les manifestants dans le gouvernorat de Basra.

Le 28 Novembre 2019, l'armée irakienne aurait déployé des chars et des véhicules blindés au centre de Najaf, à l'image des forces de sécurité qui ont renforcé leur présence à proximité des zones de manifestations, faisant usage de munitions de combat et de gaz lacrymogènes pour disperser les manifestants, tuant douze de ceux-ci et en blessant soixante-dix autres. Les manifestations ont repris malgré un couvre-feu imposé par les autorités depuis le 27 Novembre.

À Bagdad, le 27 Novembre 2019, les forces de sécurité ont employé des balles réelles et des gaz lacrymogènes lors de leur charge contre les manifestants sur le pont d'Al-Ahrar dans le centre-ville, tuant deux de ceux-ci et en blessant au moins 25 autres.

Le gouvernement local à Basra continue d'utiliser des munitions de combat contre les manifestants et de procéder à des arrestations arbitraires au sein de la zone. Les manifestations se poursuivent au

gisement pétrolier de Majnoon, au port d'Umm Qasr et dans le reste du gouvernorat, celles-ci s'étant soldées par la mort de cinq personnes et plus de cent blessés parmi les manifestants pacifiques. Ceux-ci partagent les mêmes attentes que leurs camarades dans d'autres villes : la démission du gouvernement, un terme mis à la corruption ainsi que la justice sociale et le respect des libertés publiques.

Le 28 Novembre 2019, la ville de Nassiriya (photographiée ci-dessus) a vécu une nuit sanglante au cours de laquelle trente-trois personnes manifestants pacifiquement ont été tuées et quelques cent vingt-cinq autres blessées après que les forces de sécurité aient fait un usage massif de munitions de combat pour disperser les manifestants à *Al-Haboubi Square* dans le centre de la ville et les zones avoisinantes. Ceci survient le lendemain de la création par le gouvernement irakien d'une cellule de crise dirigée par le Lieutenant Général Jamil Al-Shammari, presque immédiatement démis de ses fonctions après un emploi excessif de la force contre des manifestants dans le centre de la ville par les troupes placées sous son commandement.

Ciblage de militants de la société civile

Le 1er Novembre, le militant de la société civile **Majid Al-Zubaidi** a survécu à une tentative d'assassinat devant sa maison à Al-Amara, capitale de la province de Maysan. Il s'en est sorti avec des blessures à l'abdomen après qu'un homme non identifié dans une voiture blanche sans plaque d'immatriculation ait fait feu sur lui.

Le 23 Novembre 2019, à Al-Amara, le militant de la société civile **Jawad Al-Harishawi** a été atteint par des hommes armés en tenue civile circulant dans une voiture blanche sans numéros. Jawad Al-Harishawi, qui a survécu à l'incident, est un militant connu pour participer activement aux manifestations et couvrir continuellement celles-ci.

Le 1er Décembre 2019, le militant de la société civile **Samir Al-Faraj** a été relâché après avoir été arrêté à son domicile à al-Ramadi par les forces de sécurité aux premières heures du 27 Octobre 2019. Il a été arrêté après avoir posté un appel à la désobéissance civile et à la solidarité avec les manifestants du *Bagdad's Tahrir Square* sur sa page Facebook. Dans le gouvernorat d'Al-Anbar, de jeunes sympathisants des manifestations sont également arrêtés ou menacés de l'être par des fonctionnaires présents dans la zone.

Dans le même temps, à Bagdad, plusieurs autres militants de la société civile ont été remis en liberté après avoir été enlevés. Le 13 Novembre, deux activistes ont été relâchés - **Saba Al-Mahdawi**, qui était détenu depuis onze jours, et **Ali Hashim**, détenu depuis six jours, tous deux ayant vu leur téléphone personnel confisqué. Le 22 Novembre 2019, **Ahmed Baqer Bukli** a été relâché au bout de six jours. Des rapports locaux confirment que le rapt des militants a été organisé par des agences de sécurité gouvernementales en coopération avec des groupes armés.

Le 19 Novembre 2019, le militant de la société civile **Hussain Al-Kaabi** a été relâché après avoir été arrêté le 7 Novembre par les forces de sécurité lors d'une manifestation dans le district d'Al-Rifai, au sein du gouvernorat de Dhi Qar, pour avoir conduit des manifestations et invité des citoyens à y participer.

Toutefois, l'avocat défenseur des droits de l'homme **Ali Jaseb Hattab** est toujours détenu après avoir été victime d'un enlèvement le 7 Octobre 2019 dans la ville d'Amara par un groupe armé connu des forces de sécurité dans le gouvernorat.

Ciblage de journalistes et des médias

Le 26 Novembre, **Alaa Al-Shammari**, un reporter travaillant pour *Dijla Satellite* dans la ville de Najaf, a été sévèrement battu par la police anti-émeute ayant fait usage de bâtons. Le même jour, la police anti-émeute a attaqué d'autres représentants de *Dijla TV* à Samawah, le centre du gouvernorat d'Al-Muthanna.

Le photographe **Mustafa Al-Rikabi** a été sérieusement blessé à la tête alors qu'il couvrait une démonstration d'étudiants au centre de la ville visant à fermer la direction de l'éducation du gouvernorat.

Le 21 Novembre 2019, la Commission des Communications et des Médias, qui est l'organe régulateur du gouvernement pour les médias en Irak, a publié une lettre (114 S) ordonnant la fermeture des chaînes suivantes pour trois mois : Al-Arabiya Al-Hadath, NRT, ANB, Dijlah, Al-Sharqiya, Al-Fallujah, Al-Rasheed, et Hona Baghdad, en plus de prolonger la fermeture de la chaîne Al-Hurra pour une nouvelle durée de trois mois.

La Commission a menacé d'employer des moyens légaux encore plus dissuasifs en cas de "non-respect de la charte de conduite des médias audiovisuels" sans donner aucun détail sur les violations qui auraient été commises par ces chaînes. De plus, la lettre a fixé un ultimatum aux chaînes suivantes : Al-Sumaria, Asia, Rudaw, Sky News Arabia, et Ur, et a ordonné la fermeture des stations de radio suivantes : Nas, Sawa, Al-Yaum et Nawa. La déclaration n'évoque pas les raisons de toutes ces décisions arbitraires, qui menacent sérieusement la liberté de la presse et la liberté d'expression dans le pays. Des sources locales fiables ont présenté ces décisions comme le fruit d'une politique concertée poursuivie par les hautes autorités en Irak afin de réduire les voix au silence, dissuader les opinions critiques et empêcher la couverture des manifestations pacifiques qui se déroulent actuellement.

Dans une déclaration publiée le 27 Novembre 2019, la chaîne de télévision *Dijlah TV* a annoncé qu'elle "avait été confrontée, mardi à minuit, à une violation de ses droits constitutionnellement garantis en voyant ses bureaux à Bagdad fermés et son matériel privé de diffusion confisqué".

Dans une déclaration publiée sur sa page officielle Facebook, le Haut-Commissaire pour les Droits de l'Homme en Irak a annoncé "une augmentation de l'usage de la violence excessive ayant provoqué la mort de nombreux martyrs ainsi que des blessés". La déclaration mentionnait également les chiffres suivants parmi les manifestants des 26, 27 et 28 Novembre 2019 :

- **Dhi Qar**: 25 manifestants tués et 250 blessés
- **Bagdad**: deux manifestants tués et 67 blessés et 25 membres des forces de sécurité blessés
- **Muthanna**: 308 manifestants et membres des forces de sécurité blessés, la plupart parmi les manifestants d'après des rapports locaux
- **Najaf**: quatre manifestants tués et 354 blessés, et 50 membres des forces de sécurité blessés

Une fois encore, les organisations soussignées condamnent en les termes les plus durs l'emploi excessif de la force par les forces de sécurité irakiennes, dont le fait de tirer à balles réelles, et les exhortent à respecter leurs obligations, découlant du droit international et telles qu'établies par la constitution de l'Irak, de protéger le droit à la vie de leurs citoyens, ainsi que tous les autres droits de l'homme, en particulier la liberté de rassemblement pacifique, la liberté d'expression et la liberté de la presse. Le gouvernement irakien devrait immédiatement et sans condition mettre un terme à toute forme de violence et assurer la protection des manifestants dans tout le pays.

Le gouvernement irakien devrait mener des investigations diligentes, indépendantes, impartiales et minutieuses sur les meurtres de manifestants, dans la perspective d'une diffusion des résultats et d'un renvoi de tous les responsables devant la justice en accord avec les standards internationaux.

Étant donnée la gravité de la situation, nous requérons également des Nations Unies qu'elles conviennent d'une session spéciale afin d'enquêter sur les violations des droits de l'homme en Irak et qu'elles prennent des mesures pour s'assurer que le gouvernement irakien cesse d'employer la force excessive sous toutes ses formes contre des manifestants pacifiques et des militants à travers le pays.

Signataires :

Arabic Network for Human Rights Information (ANHRI)

ARTICLE 19

Cairo Institute for Human Rights Studies (CIHRS)

Ceasefire Centre for Civilian Rights

CIVICUS

Gulf Centre for Human Rights (GCHR)

International Federation for Human Rights (FIDH)

Iraqi Al-Amal Association

Iraqi Network for Social Media (INSM)

Iraqi Observatory for Human Rights (IOHR)

Iraqi Women Network

PEN Center in Iraq

PEN International

Metro Center for Journalists' Rights and Advocacy

World Organisation Against Torture (OMCT)





Nigéria

Nigéria : Des journalistes détenus alors que les autorités adoptent des mesures répressives à l'égard de la liberté d'expression

Mercredi 4 Décembre 2019 - 5:42pm

Lire l'article en intégralité [ici](#) (en anglais)

Londres, 4 Décembre 2019 - Il est clair que le droit à la liberté d'expression est de plus en plus menacé au Nigéria, a déclaré le PEN International aujourd'hui à la suite de rapports faisant état d'arrestations et de détentions de journalistes dans le pays. L'organisation appelle les autorités nigériennes à préserver la liberté d'expression, consacrée dans la Constitution du Nigéria, en relâchant les journalistes détenus alors qu'ils n'ont fait que s'exprimer pacifiquement par leur travail ou leur action militante, et en permettant aux journalistes d'accomplir leur travail à l'abri de toute interférence.

La diminution de l'espace accordé à la liberté d'expression trouve un exemple dans la détention du journaliste et militant **Agba Jalingo**, éditeur du site d'actualités en ligne *Cross River Watch*. Agba Jalingo a été arrêté le 22 Août à Lagos au sujet d'un article et de publications associées sur des réseaux sociaux datant de Juillet 2019, détaillant des allégations de corruption visant le Gouverneur d'État de l'État de *Cross River*. Agba Jalingo a initialement été accusé de trahison, de terrorisme et de publication de fausses nouvelles en Août, mais les charges ont été modifiées en Octobre, d'après un réquisitoire consulté par le PEN International. Agba Jalingo fait désormais face à trois accusations en vertu du *Terrorism Act* et à une accusation fondée sur le *Cybercrimes Act*. Les accusations de terrorisme sont liées à son implication présumée dans un mouvement de contestation au Nigéria avec Omoyele Sowore (voir ci-dessous). S'il est déclaré coupable, il pourrait être condamné à la prison à perpétuité ou à la peine capitale. Il s'est vu refuser le bénéfice d'une libération sous caution à deux reprises et demeure en détention à la prison de Calabar, dans le sud du Nigéria. Le PEN redoute aussi sérieusement qu'Agba Jalingo ne bénéficie pas d'un procès équitable, la Haute Cour Fédérale ayant autorisé les témoins à être masqués, ainsi que des audiences à huis-clos.

“La détention de journalistes tels qu'Agba Jalingo en raison de ce qu'ils ont écrit est un indice préoccupant de l'intolérance grandissante des autorités nigériennes à l'égard de ceux qui critiquent le gouvernement ou soulèvent des questions délicates sur des sujets d'intérêt

général”, a déclaré **Salil Tripathi, Président du Comité des Écrivains en Prison du PEN**. *“Il est absurde que les autorités le poursuivent en justice ; au lieu de cela, elles devraient enquêter sur les allégations dont il s’est fait l’écho et le remettre rapidement en liberté sans retenir d’accusation à son encontre”*.

À l’image d’Agba Jalingo, **Omoyle Sowore**, journaliste de premier plan, éditeur du site Internet d’actualités *Sahara Reporters*, militant des droits de l’homme et de l’opposition, reste détenu à Abuja, la capitale du Nigéria, malgré une ordonnance de remise en liberté du tribunal et le fait qu’il a respecté les conditions de sa libération sous caution. Sa détention ainsi que les accusations de trahison, blanchiment et cyber-harcèlement du Président portées contre lui semblent intervenir en réponse au mouvement de protestation pacifique appelant à une bonne gouvernance qu’il a organisé, connue sous le nom de *#RevolutionNow*. Omoyle Sowore est détenu par le Département des Services de Sécurité (DSS) depuis le 3 août 2019. Après son arrestation, il a été détenu pour une période renouvelable de quarante-cinq jours sur le fondement du *Terrorism Act*, afin de permettre aux autorités de mener de plus amples investigations. Le DSS a pour l’instant refusé de le libérer sous caution, en dépit de deux ordonnances contraires du tribunal - jusqu’à présent, le DSS a ignoré une ordonnance du tribunal du mois de Septembre décidant qu’il devait être remis en liberté pendant son procès et ne s’est pas soumis à une ordonnance du tribunal du mois de Novembre appelant à sa remise en liberté lorsqu’il aurait satisfait les conditions de sa libération sous caution. Le 12 Novembre, des journalistes couvrant les manifestations de militants appelant à la libération d’Omoyle Sowore devant les quartiers-généraux du DSS à Abuja ainsi que les manifestants eux-mêmes auraient été harcelés et agressés par des fonctionnaires du DSS.

Selon le Comité de Protection des Journalistes, des journalistes ont également été victimes de violences alors qu’ils couvraient des manifestations et des élections dans d’autres parties du pays ces derniers mois.

De plus, plusieurs autres journalistes, blogueurs et écrivains souffrent de restrictions apportées à leur liberté d’expression par le biais de procédures judiciaires, d’arrestations et de placements en détention. Le PEN International recherche des informations supplémentaires sur ces situations. Le PEN Nigérien a publié une déclaration le 15 Novembre, Journée des Écrivains en Prison du PEN International, attirant l’attention sur la situation préoccupante à laquelle sont confrontés écrivains et journalistes dans le pays. Le PEN Nigérien a déclaré :

“Ces exemples de violations de la liberté d’expression d’écrivains, de journalistes et de blogueurs nigériens, à l’instigation d’agents de l’État, soulèvent une grande inquiétude. Dans un régime démocratique tel que celui que le Nigéria aspire à être, l’un des piliers est la liberté d’expression... En tant qu’association d’écrivains, nous sommes préoccupés par les implications pour le peuple nigérien de ces actes systématiques de répression. Nous estimons qu’une telle censure à l’égard de la population est de mauvais augure pour une évolution durablement saine de cette entité nommée Nigéria. Nous souhaitons par conséquent condamner en les termes les plus vifs ces actes de violation du droit à la liberté des personnes susmentionnées ainsi que des autres personnes soumises à un sort similaire”.

Le *Cybercrime (Prohibition and Prevention) Act* de 2015 et le *Terrorism Prevention Amendment Act* de 2013 ont été critiqués pour leur champ d'application démesurément large et ont été utilisés pour réduire au silence des voix critiques. D'autres mesures législatives proposées présentent le risque d'être employées pour restreindre la liberté d'expression, telles qu'un projet de loi pour réguler les réseaux sociaux, qui a été adopté en seconde lecture par le Sénat du Nigéria le 20 Novembre. Un projet de loi sur les discours de haine a été réintroduit devant le Sénat le 12 Novembre et proposait initialement la peine capitale comme châtement possible ; des rapports indiquent que le projet va être amendé en vue du retrait de cette dernière disposition.

Le PEN International appelle les autorités nigériennes à assumer leur devoir de protéger la liberté d'expression en relâchant les journalistes détenus en raison de leur travail ou de tout autre motif arbitraire, en s'assurant que les journalistes puissent exercer leur profession en toute sécurité et sans crainte de représailles et en amendant ou en abrogeant la législation pour garantir sa conformité avec les standards internationaux des droits de l'homme.

Mise à jour - 6 Décembre 2019

Omoyele Sowore a été à nouveau appréhendé de force par le DSS lors de son audience du 6 Décembre, après avoir été relâché sous caution moins de 24 heures auparavant en accord avec l'ordonnance de la Haute Cour Fédérale. Le PEN International continuera de scruter attentivement la situation et recherche de plus amples informations.

Pour plus d'informations, merci de contacter Lianna Merner, Coordinatrice du Programme Afrique au PEN International, Koops Mill Mews, Unit A, 162-164 Abbey St, London, SE1 2AN, Tel. + 44 (0) 20 7405 0338, email: lianna.merner@pen-international.org





Turquie



Événement : Résister à la censure en Turquie

jeudi 14 novembre 2019 - 12:36pm

[Read the briefing in full](#)

Un événement à Londres pour s'attaquer à l'effondrement de la liberté d'expression en Turquie

18:00-19:30, 30 novembre 2019

Free Word Centre, 60 Farringdon Road, London, EC1R 3GA

La liberté d'expression en Turquie se détériore rapidement. Les médias indépendants ont été pratiquement anéantis et au moins cent dix-sept journalistes sont derrière les barreaux, faisant de la Turquie le pays qui emprisonne le plus de journalistes dans le monde.

Rejoignez-nous le 30 Novembre pour entendre les récits d'écrivains, d'artistes et de militants de Turquie qui poursuivent leur travail malgré une pression croissante pour qu'ils s'autocensurent.

L'écrivain primé Burhan Sönmez, le journaliste d'investigation Nurcan Baysal et l'avocat Gökhan Ahi partageront leurs expériences sur le fait d'avoir été harcelés et emprisonnés pour leur travail, et évoqueront à quel point des personnes en Turquie demeurent déterminées à s'exprimer au nez et à la barbe de la censure. L'événement sera animé par Maureen Freely, auteure, journaliste, traductrice et Présidente du PEN Anglais.

Contexte : La liberté d'expression est l'objet d'attaques en Turquie

En à peine trois années, le paysage éditorial turc a presque été décimé. Plus de trois cent mille livres ont été retirés des écoles et bibliothèques turques avant d'être détruits. Plusieurs romanciers ont fait l'objet d'enquêtes pour avoir abordé des sujets difficiles, tandis que certains écrivains ont été poursuivis pour avoir "insulté l'identité turque". L'artiste et journaliste Zehra Doğan a passé plus de cinq cent jours en prison pour une peinture.

L'accès à des milliers de sites et de plateformes a été limité après que le gouvernement a promulgué un décret pour autoriser la suppression et le blocage de sites internet sans contrôle judiciaire, ce qui constitue une grave violation des standards internationaux ; Wikipédia est inaccessible depuis Avril 2017. Pendant ce temps, l'effondrement de la liberté d'expression se poursuit, des milliers d'individus ayant été poursuivis pour leurs publications sur des réseaux sociaux à la suite de l'offensive récente de la Turquie en Syrie.

Présenté par ARTICLE 19, le PEN Anglais et le PEN International

La totalité des recettes résultant de l'événement sera destinée à soutenir le travail du PEN International tendant à la défense de la liberté d'expression.



Tous les textes transmis en anglais par PEN International ont été traduits par YEKTA qu'il convient de remercier chaleureusement.

GRANDS MOMENTS DU PEN Club français



batondeparole@laposte.net

Festival de poésie à Malakoff,

Maison de la Vie Associative

26 rue Victor Hugo 92240 MALAKOFF

« La poésie comme résistance intérieure »

Samedi 23 novembre 2019

De 14 h à 15 h

J'y suis intervenue, au nom du PEN Club, pour présenter notre association.

Cette fois, après avoir évoqué son historique et ses missions, j'ai parlé de nos actions les plus récentes et plus particulièrement :

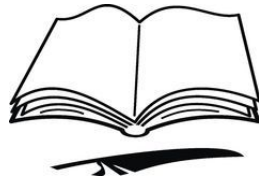
- Du succès rencontré l'an dernier quant à la non-expulsion d'Adama DIANÉ, en précisant que le combat était à renouveler.
- La soirée du 15 novembre en faveur des écrivains persécutés. Comme l'avait fait Andréas BECKER à cette soirée, j'ai donné des nouvelles des deux auteurs dont j'avais lu des textes, il y a deux ans, dans le même festival : Ashraf FAYAD et Asli ERDOGAN.
- À cette occasion, après avoir cité un extrait de la préface d'Abdellatif LAÂBI, j'ai lu des poèmes d'Ashraf FAYAD extrait du livre récemment paru : *Je vis des moments difficiles* publié par la Maison de poésie Rhône-Alpes.
- J'ai ensuite évoqué les cas signalés le 15 novembre dont la situation de Stella NYANZI, et plus longuement celle de Zehra DOĞAN dont j'ai lu la lettre.
- J'ai expliqué la situation des Ouïghours en Chine, donné quelques informations sur l'action menée par Dilnur REYHAN, énuméré les cas les plus significatifs soulignant le fait que les auteurs emprisonnés le sont pour des délits imaginaires. J'ai cité :

Tashpolat TIYIP, chercheur dont les travaux sont reconnus dans le monde entier, nommé Docteur Honoris Causa en Sorbonne en 2008, condamné à mort avec deux ans de sursis par la Chine en 2017 et qui attend son exécution, Nurmhammat TOHTI, mort en prison pour ne pas avoir pu prendre ses médicaments, et parlé plus longuement de l'écrivain Chimengül AWUT dont j'ai lu deux poèmes : *Chaîne* et *Amoureuse*.

Pour finir, j'ai mentionné l'existence de notre site, ainsi que des *Amis du Pen Club* pour ceux qui souhaiteraient soutenir nos actions alors qu'ils ne sont pas écrivains.

L'assistance, si elle n'était pas nombreuse au début, s'est progressivement étoffée et j'ai senti une écoute et un accueil des plus chaleureux.

Colette KLEIN



Soirée pour les écrivains emprisonnés

Espace des femmes

Paris le 15 novembre 2019

Avec Zehra DOĞAN

« Que comme Zehra Doğan les années prochaines nous permettent d’entendre et de voir celles et ceux dont il a été question hier, enfin libres. Oui, liberté, nous écrivons ton nom... »

Cécile Oumhani

Malick DIARRA écrit...

À l’espace des femmes, 33-35 rue Jacob, Paris 6^e, le PEN club français a organisé une soirée pour les écrivains emprisonnés de par le monde. Cérémonie ouverte par Emmanuel Pierrat, président du PEN club français, Madame Élisabeth Nicoli, présidente de l’espace des femmes et Andréas Becker, vice-président du PEN club, chargé des écrivains persécutés. On ne vous oublie pas partout où vous êtes dans les geôles des dictateurs. Avec vos mots, vous demeurez les remparts contre les oppressions des dirigeants stupides, aveugles et inhumains ayant comme horizon le gouffre de l’horreur. La poésie héroïque de ce soir rend les idées des écrivains persécutés vivantes. Elle donne un élan au ressort de la pensée pour vaincre le désespoir et tracer les sillons de l’espérance. Ces poétesses et poètes ont aiguisé leurs voix libératrices pour baliser des voies plus éclairées menant vers la paix et la liberté et encore pour rendre hommage à Stella Nyanzi d’Ouganda, à Ashraf Fayad d’Arabie Saoudite, à Zehra Doğan, la Kurde, à Ahmet Altan de Turquie et à ces milliers de Ouighours privés d’existence et enfermés dans des camps de rééducation à Xinjiang en Chine. Face à l’inaction, à l’indifférence et au silence de certains dirigeants politiques et de décideurs économique-financiers, les écrivains, les poètes, les journalistes et la société civile doivent écrire pour dénoncer l’innommable en sensibilisant le

monde. Citant Georges-Emmanuel Clancier qui disait face à l'empire de la haine et à l'inacceptable : « Qu'écrire, c'est dénoncer, c'est sauver le désir de vie, c'est transmettre à l'enfance du monde les forces de paix, c'est entrer en correspondance avec l'Autre, s'y prolonger et s'y reconnaître, c'est vibrer à l'édification du projet d'humanité la plus haute ».

Malick Diarra



Emmanuel Pierrat et Zehra Doğan

Actualité_Culture_Livres

Zehra Doğan : « Je suis moins heureuse qu'en prison »

La journaliste et artiste kurde expose ses toiles et publie sa correspondance de prison aux Éditions des femmes, qui accueillent le PEN club ce soir.

Par Valérie Marin La Meslée

Publié le 15/11/2019 à 18:04 | Le Point.fr



Zehra Doğan à la galerie des Femmes, à Paris, le 9 novembre.

Ses grands yeux noirs suivent le léger sourire qui se pose parfois sur ses lèvres, quand elle se livre sur son parcours, dans cette vaste salle d'exposition des Éditions des femmes, où ses toiles l'entourent. Elles représentent pour beaucoup des visages de femmes aux grands yeux noirs, et grands ouverts, comme ceux des femmes codétenues avec elle, deux ans durant, en Turquie. « Les yeux des femmes sont les témoins de ce que fait le gouvernement », dit Zehra Doğan, 30 ans. Elle a été libérée des geôles turques en février dernier et vit depuis à Londres, où le PEN club l'a accueillie en résidence. Pour un dessin représentant les destructions de l'armée turque

dans la ville de Nusaybin, elle fut accusée en septembre 2016 d'appartenance à une organisation terroriste et incarcérée cinq mois durant dans la prison de Mardin, puis, de nouveau arrêtée en juin 2017, à la prison de Diyarbakır.

Mutualité Française

Sponsorisé

SE RENSEIGNER

>



Journaliste dans une agence de presse féminine et féministe créée le 8 mars 2012, fermée en 2016 – et qui chaque fois renaît de ses cendres, actuellement sous le titre *Jin News*, *jin* signifiant femme en kurde –, elle a écrit des reportages sur les exactions de l'armée turque fin 2015 et début 2016, dans les villes martyres de Cizre ou Nusaybin. Et a toujours dessiné, confie celle qui a étudié aux Beaux-Arts avant de se consacrer principalement au journalisme. Dans ses lettres de prison, *Nous aurons aussi de beaux jours*, envoyées à sa correspondance en France Naz Öke, journaliste sur le site Kedistan, et qui viennent de paraître aux Éditions des femmes, elle raconte aussi bien le quotidien carcéral que son enfance : l'impossibilité de parler le kurde à l'école, la liberté exemplaire de sa mère, et ce livre si vivant donne bien des clés sur le parcours d'une petite fille kurde devenue la résistante qui s'exprime aujourd'hui en toute liberté, quoi qu'il advienne. Et quelles que soient les circonstances.

« Concentré de tomate, yaourt, persil, thé, olives, griottes... De tout cela, j'arrive à obtenir des couleurs. Alors s'il te plaît, en prononçant le prénom Zehra, n' imagine pas une Zehra désespérée et triste. Ici, je suis très heureuse », écrit-elle à sa correspondante, qui, ce jour de novembre à Paris, est, comme pour ce livre, sa traductrice. Tout matériau fut bon, pendant ces mois d'incarcération, pour peindre, et l'artiste de nous montrer, sous vitre, ces pinceaux réalisés, dit-elle, « avec les cheveux de mes amies en prison, ou les plumes des oiseaux ramassées pendant la promenade ». Dans le livre, elle ajoute : « La déjection d'oiseau est juste un matériau ordinaire. Le sang des règles est une teinture. En plus, c'est mon plus beau pigment. » Les toiles exposées en témoignent. Sur celle intitulée *Confiance*, un jeune homme en fuite porte son petit frère sur son dos, et le tout petit garçon ne peut avoir confiance qu'en lui. Un tableau qui résonne avec l'actualité des Kurdes, de nouveau en fuite. « Encore une fois, les Kurdes ont été abandonnés. La violence a maintenant diminué. L'opposition publique internationale a été

entendue, comme à Kobané. Je peux seulement dire que le gouvernement de la France n'est pas si différent de celui de Trump sur la question. »

Peindre sur un drap ou sur un dos

Tout fait support pour peindre en prison. Faute de papier ou alors, dans la période clandestine vécue à Istanbul entre deux incarcérations, faute de moyens pour s'acheter le matériel. Les journaux sont recouverts de visages apeurés, bouches grandes ouvertes. Un peu plus loin, peintures sur draps (linge pénitentiaire), serviettes de toilette que sa sœur lui apportait, et « même les dos de certaines filles qui sortaient, et sur lesquels j'avais peint ». Et puis Zehra s'arrête, précisant à Naz Öke, qui traduit, de ne pas donner trop de détails. Pour celles qui restent. Ses amies avec lesquelles elle a tout partagé. « Nous continuons d'avoir des liens par celles qui sortent à leur tour et vont leur rendre visite. » Ses amies qui peuplent son livre. À la fin de l'exposition, Zehra vous montre la couverture du journal *Ozgur Gundem*, publication pro-kurde interdite par Erdogan très tôt après le coup d'État manqué, et dont les collaborateurs, dont Asli Erdogan, ont été persécutés. « Le journal a été fermé pendant que j'étais en prison à Mardin. Alors pour se consoler, j'ai dit : on va faire notre journal, en cachette. Et nous avons réalisé le journal *Zindan*, qui veut dire geôle. On s'est partagé les tâches, l'une écrivait sur la nourriture de la prison, l'autre racontait les gardiens, le premier numéro est sorti le 12 septembre 2016 et le second en novembre. » Impressionnant.

Depuis qu'elle est libre, Zehra Doğan, qui a été exposée depuis sa prison grâce à un formidable réseau de solidarité et au soutien incessant de Naz Öke, répond à des sollicitations de toute part, la Tate Modern à Londres, le festival de la paix à Brescia, le « Drawing Center » de New York, etc. « J'ai été condamnée pour un dessin ; aujourd'hui, je suis encore maudite en Turquie, pour ma liberté d'expression, mais le fait que mes tableaux soient reçus et compris à l'étranger m'a rendue très heureuse. » Pour la première fois, la jeune femme vit loin de chez elle, mais ne veut pas demander l'asile politique. « Je ne me considère pas comme réfugiée, je voudrais retrouver mon pays et revoir ma famille dès que possible. Mais il me faut attendre un peu, car j'ai un dossier en cours, sous secret, une enquête qui me concerne, mais dont je ne peux rien savoir. »

« Je suis moins heureuse que quand j'étais en prison »

Au-dedans comme au-dehors, les intellectuels de son pays sont soumis à la pression, en témoignent les cas d'Ahmet Altan, mais aussi de Selahattin Demirtas, qui publie en cette rentrée un second et formidable recueil de nouvelles (chez Emmanuelle Collas) et demeure sous les

verrous. « C'est encore pire, car ils libèrent des gens dont les dossiers datent de moins de cinq ans, en les mettant sous contrôle judiciaire. Plusieurs de mes amis ont ainsi pu sortir de prison, mais c'est encore plus de pression, car à tout moment on peut se faire arrêter de nouveau. Or une personne qui retrouve la liberté conditionnelle se tait. Car elle ne veut pas retourner en prison, et cela favorise l'autocensure. Dans le même temps, il y a moins de dénonciation à l'extérieur de la Turquie, à l'international, cela donne l'impression qu'il y a du mieux, donc la solidarité se relâche. Et ceux qui restent en prison sont encore plus seuls. » On peut entendre alors ce que la jeune femme dit en confiant : « Je suis moins heureuse que quand j'étais en prison. Car tu te dis qu'une fois dehors tu feras encore plus, mais en fait, il y a des limites et tu deviens d'autant plus malheureuse que les autres, que tu as connues, ne sont pas libres. »

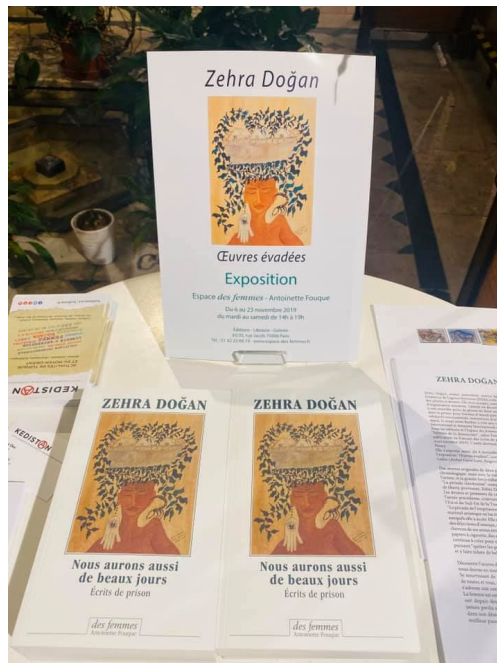
Mais Zehra Doğan n'est pas du genre à baisser les bras. « J'essaie de créer un atelier au Rojava, que je veux faire fonctionner avec un ami artiste qui est sur place, où les gens peuvent pratiquer dans un lieu en guerre, cela a du sens, cet art qui se produit peut être une réponse à la guerre. Pour mon dessin, on m'a mise en prison, mais j'ai réussi à faire plus que ce que des milliers de balles pouvaient faire, pourquoi d'autres personnes ne pourraient-elles pas le faire ? » Et c'est sans compter sur la quarantaine de planches retraçant la vie dans la prison de Dyarbakair, ainsi que son histoire, sur lesquelles l'artiste travaille pour une bande dessinée qui suscite l'intérêt dans l'édition française. L'artiste a reçu quand elle était incarcérée le soutien de Wei-Wei, mais aussi de Banksy. Qui a réalisé une fresque sur un mur à New York pour compter les jours de son emprisonnement. Il ne le savait pas, mais Zehra Doğan, aux Beaux-Arts, avait longuement travaillé sur une fresque de lui intitulée *Follow your dreams*. Un mot d'ordre pour cette jeune femme, dedans, dehors, éprise d'abord de liberté.

Nous aurons aussi de beaux jours. Écrits de prison, de Zehra Doğan, traduit du turc par Naz Öke et Daniel Fleury, Éditions des femmes. 15 euros.

Vendredi 15 novembre 2019 à 19 h 35, rue Jacob, 75006 Paris : soirée de mobilisation pour défendre la liberté d'expression coorganisée par le PEN Club français et les Éditions des femmes – Antoinette Fouque.



Pendant la lecture polyphonique et polyglotte du poème Liberté de Paul Éluard



Livre de Zehra Doğan



Emmanuel Pierrat et la Présidente de l'Espace des femmes



PEN Club français

Lancement à la FIL de Guadalajara de

RÉSISTER, anthologie de poésie latino-américaine

Le samedi 30 novembre 2019, lors de la journée inaugurale de la Foire Internationale du Livre de Guadalajara au Mexique a eu lieu, dans une salle comble, le lancement de *RÉSISTER, anthologie de poésie latino-américaine*, dirigée par Rocío Durán-Barba. Œuvre bilingue, espagnol-français, réunissant les voix de 150 écrivains.



Rocío Durán-Barba ouvrit la soirée en adressant au nom du président du Pen France, Emmanuel PIERRAT, une salutation aux autorités et poètes des divers centres PEN latino-américains présents.



Ensuite, Rocío Durán-Barba présenta l'ouvrage comme un symbole de rapprochement ayant l'ambition de resserrer les liens entre le PEN Club français et les centres PEN de l'Amérique latine. Mais aussi comme un symbole d'unité entre les centres PEN latino-américains. Elle célébra la parution de cette anthologie : « Une œuvre cohérente, thématique, avec un cadre défini, centrée sur un critère ponctuel, composée uniquement de textes inédits et guidée par l'une des devises du PEN International : résister. Œuvre qui aboutit à mettre en valeur la poésie actuelle latino-américaine. ».

Rocío Durán-Barba a aussi rendu hommage aux personnalités qui ont collaboré avec enthousiasme pour que ce livre voie le jour en France et en Amérique latine ; ainsi qu'aux traducteurs et membres du PEN France qui ont rédigé des préfaces dédiées à chacun des quatorze centres PEN latino-américains.



La soirée fut marquée par les interventions exceptionnelles de Martha CERDA, présidente émérite du PEN Guadalajara et d'Ángela SABALLOS, secrétaire du PEN Nicaragua, qui évoqua aussi avec émotion la situation difficile actuelle au Nicaragua et les nombreux écrivains qui y font l'objet de persécutions.



Le lancement du livre fut suivi d'un dîner-fête aux couleurs typiquement mexicaines organisé par le centre PEN Guadalajara en l'honneur des centres PEN et des poètes présents. L'atmosphère festive se poursuivit autour de plats locaux mexicains et d'une variété de Tequila. Elle fut accompagnée de musiciens, mariachis et danseurs.



Le président du centre PEN Guadalajara, Arnulfo Velasco, en fut l'animateur. Il salua chaque délégation des centres PEN latino-américains.

Les poètes reçurent des mains de Rocío Durán-Barba un exemplaire de l'anthologie.

PEN Colombia: María Clara Ospina, Philip Potdevin

PEN Cubanos en Exilio: José Antonio Albertini (président) Pedro Corzo, (vice-président), Luis de la Paz, (secrétaire), Janisset Rivero

PEN Guadalajara : Arnulfo Velasco (président), Martha Cerda (présidente émérite), Zelene Bueno, Jorge Orendáin, Jorge Luis González, Ruth Levy, Elsa Levy, Iliana Hernández, Mario Heredia, Aída López, Rafael Ortiz.

PEN Nicaragua: Ángela Saballos.

PEN Puerto Rico: Etnairis Ribera (vice-présidente), Sandra Santana, Patricia Schaefer

Röder, Willmare Lebrón Garcia.

PEN San Miguel de Allende: Lucina Kauthmann (ex-présidente), María Concepción Ramírez Sámano, Jesús García Rincón, Sandra Morales Vasquez.

Et les Mexicaines Celia del Palácio, Nedda de Anhalt, Ruth Pérez Aguirre.

Lucina Kauthmann, ex-présidente du centre PEN San Miguel d'Allende, a qualifié RÉSISTER, anthologie de poésie latino-américaine, comme « L'ÉVÉNEMENT DE L'ANNÉE », opinion partagée par d'autres centres PEN.



RÉSISTER
anthologie de poésie latino-américaine



coédition
ÉCRITS DES FORGES
et
ALLPAMANDA



Salon du livre

Salle GAVEAU le 1^{er} décembre 2019

LE CHOEUR INTERNATIONAL HUGUES REINER VOUS INVITE AU

2^{ÈME} SALON DES POÈTES ET DE LA MÉLODIE FRANÇAISE

présenté par **Sylvestre Clancier**, président d'honneur du PEN Club français, président de l'Académie Mallarmé et de la Maison de Poésie / Fondation Émile Blémont
Emmanuel Pienrat, président du PEN Club français et
Linda Maria Barros, secrétaire générale du PEN Club français

en hommage aux poètes **Marie-Claire Bancquart** et **Michel Baglin**
avec la participation de **Claudine Bohi**, lauréate du Prix Mallarmé 2019, et
des lauréats du Prix Apollinaire 2019 et du Prix Apollinaire Découverte 2019.

dimanche 1^{er} décembre 2019 à 16h00

tarif unique **20 euros**

Salle **Gaveau**
45/47, rue de la Boétie, 75008 Paris
réservations au 01.49.53.05.07 ou sur www.sallegaveau.com

Programme

Lecture de poèmes
Concert classique avec le Chœur International Hugues Reiner / œuvres de Guy
Robert, Gabriel Fauré et Ernest Chausson / piano : Hugues Reiner /
recital de Joachim Brosson, ténor, et Hugues Reiner /
Piano : œuvres de Charles Koechlin, Gustave Samazeuilh, Ernest Chausson,
Henri Duparc et Gabriel Fauré.

Plus de cinquante poètes dédicaceront leurs œuvres

Sous l'égide du PEN Club français, de l'Académie Mallarmé, du Prix Apollinaire
et de la Maison de Poésie / Fondation Émile Blémont

Événement parrainé par Léonore Querfellec-Engerer, Pierre Brunel, le journal *Quinzaines*
et les éditeurs Le Livre d'Acier, L'Herne qui Trébible, La rumeur libre, La lire à l'envers.

Salon des Poètes et de la Mélodie française

par Sylvestre Clancier



Cette année, comme l'an passé, le PEN Club français était présent le Dimanche 1er décembre 2019, Salle Gaveau, au 2ème Salon des Poètes et de la Mélodie française organisé en partenariat avec le Chœur International Hugues Reiner, la Maison de Poésie / Fondation Émile Blémont et l'Académie Mallarmé.

Les grands prix de poésie 2019 étaient à l'honneur, notamment le Prix Mallarmé, les Prix Apollinaire et Apollinaire Découverte et le Prix Verlaine de la Maison de Poésie qui a été remis sur scène par notre président d'honneur Sylvestre Clancier, président du jury, à Denis Tillinac pour son livre *Sur le pont des regrets* paru aux éditions Le Dilettante.

Claudine Bohi, lauréate du Prix Mallarmé 2019 pour son beau livre *Naître c'est longtemps* (éditions la tête à l'envers) présenté lors de la récente Foire du Livre de Brive par Philippe Bouret, membre du Comité du PEN, a rendu hommage à Marie-Claire Bancquart, membre d'honneur de l'Académie Mallarmé et membre du Jury Apollinaire, décédée cette année. Elle a lu ensuite des poèmes de Marie-Claire Bancquart avant de lire quelques poèmes extraits de son propre livre.

Sylvestre Clancier a rendu hommage, en tant que président de l'Académie Mallarmé, à Michel Baglin également disparu cette année, il était l'un des membres actifs de l'Académie. Accompagné au piano par Hugues Reiner, il a ensuite lu des poèmes de Michel Baglin extraits de *L'obscur vertige des vivants* qui vient de paraître aux éditions L'herbe qui tremble.

Linda Maria Baros, notre vice-présidente, a présenté, en tant que Secrétaire général du Jury Apollinaire, les lauréats Olivier Barbarant, Prix Apollinaire 2019 pour son livre *Un grand instant* paru aux éditions Champ Vallon et Sébastien Fevry, Prix Apollinaire Découverte pour son livre *Solitude Europe* paru chez Cheyne éditeur. Les deux lauréats ont ensuite lu des poèmes extraits de leurs livres.

Le public aussi dense et fervent que celui de l'an passé a particulièrement apprécié ce récital de poésie qui alternait avec un beau récital du Chœur interprétant Gabriel Fauré : *Cantique* de Jean Racine et *Les Djinns* de Hugo lu préalablement par Brigitte Fossey, suivi du duo Hugues Reiner (piano) et Joachim Bresson (ténor) interprétant Duparc, Fauré, Koechlin et Samazeuilh.

Une cinquantaine de poètes invités, autour des éditions Le Castor astral, Le Dilettante, L'herbe qui tremble, la Maison de Poésie, La rumeur libre et La tête à l'envers, ont ensuite dédié leurs livres dans le Salon Rostropovitch où était organisée une exposition de peinture à l'occasion de laquelle le Prix du Salon a été décerné à Perrine Bresson.



Grand Prix de la Critique Littéraire 2019

Le 10 décembre 2019

Brasserie LIPP



Par Vincy Thomas, le 28.11.2019 à 16h28 (mis à

jour le 28.11.2019 à 17h03) **PROCLAMATION**

Le Grand Prix de la Critique littéraire PEN Club pour Judith Lyon-Caen



Judith Lyon-Caen - Photo COLLECTION PARTICULIÈRE/GALLIMARD

Le prix sera remis à la Brasserie Lipp le 10 décembre.

Le Grand prix de la Critique littéraire Pen Club / Brasserie Lipp a été attribué à Judith Lyon Caen pour son essai *La griffe du temps / Ce que l'histoire peut dire de la littérature* (Gallimard).

L'historienne Judith Lyon-Caen y interroge les liens entre sa discipline et la littérature à partir de *La vengeance d'une femme*, une nouvelle de Jules Barbey d'Aurevilly.

Le jury était présidé par Joël Schmidt et composé de Sylvestre Clancier, président d'honneur du PEN Club français, Élisabeth Barrillé, Béatrice Commengé, Jean-Luc Despax, Cécile Guilbert, Jean-Claude Lamy, Daniel Leuwers, Jean Orizet, Laurence Paton, Antoine Spire, Patrick Tudoret.

Le prix sera remis à Judith Lyon Caen mardi 10 décembre à la Brasserie Lipp à Paris, en présence d'Emmanuel Pierrat, président du Pen Club de France, Claude Guittard, directeur de la Brasserie LIPP et des membres du Jury.



© Sophie Bassouls

Joël Schmidt, Président du Jury du Grand Prix de la Critique littéraire PEN Club/ Brasserie Lipp, Judith Lyon-Caen, lauréate 2019, Sylvestre Clancier, Président d'honneur du PEN Club français, Antoine Spire, membre du Jury.

En présence d'un public essentiellement composé de gens de lettres et de lecteurs, avec la participation de l'ensemble du jury et de nombreux membres du Comité du PEN Club français, le Grand Prix de la Critique Littéraire 2019 a été remis, le mardi 10

décembre 2019 à la Brasserie Lipp, à Judith Lyon-Caen, historienne réputée, pour son remarquable essai : *La griffe du temps / Ce que l'histoire peut dire de la littérature*, paru chez Gallimard, dans la collection NRF essais, en janvier de cette année.

Ce Grand Prix au palmarès prestigieux créé au siècle dernier a été relancé il y a vingt ans par des membres du Comité du PEN Club, notamment Jean Orizet, Joël Schmidt, Jean-Luc Favre, Jean Blot, Daniel Leuwers et Sylvestre Clancier, comme l'a rappelé dans sa brève allocution introductive, notre président d'honneur qui excusait en même temps notre président Emmanuel Pierrat qui retenu en tant qu'avocat n'avait pu se libérer. Il est décerné cette année et de nouveau doté dans le cadre d'un partenariat PEN Club français / Brasserie Lipp et Monsieur Claude Guittard qui nous recevait a été chaleureusement applaudi en même temps que le président du Jury notre ami Joël Schmidt.

Antoine Spire, membre du jury composé de Élisabeth Barillé, Sylvestre Clancier, Béatrice Commengé, Jean-Luc Despax, Cécile Guilbert, Jean-Claude Lamy, Daniel Leuwers, Jean Orizet, Laurence Paton (Secrétaire générale), Patrick Tudoret, a ensuite présenté de façon détaillée et pénétrante l'essai tout à fait novateur de Judith Lyon-Caen. Nous livrons ici quelques passages de son allocution :

Directrice d'études à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS), spécialiste des usages sociaux de la littérature aux XIX^{ème} siècle et XX^{ème} siècle, l'historienne Judith Lyon-Caen a beaucoup travaillé sur Jules Barbey d'Aureville. Isolant une de ses nouvelles, « La Vengeance d'une femme » - l'histoire d'une rencontre entre un dandy et une prostituée dans le Paris des boulevards de 1840 – elle montre dans *La Griffé du temps* que l'historienne peut en avoir une lecture au-delà du documentaire manifeste. Son essai progresse comme une enquête, passant au tamis le matériau littéraire, découvrant derrière la fiction des réserves de savoir. Elle ouvre des perspectives sur la manière dont une époque nourrit le sens d'une écriture romanesque.

Tout commence donc par la sixième nouvelle sulfureuse des *Diaboliques* de Barbey d'Aureville, intitulée "La Vengeance d'une femme", publiée en 1874, puis rapidement retirée de la vente pour « délit d'outrage à la morale publique et aux bonnes mœurs » - elle ne sera republiée qu'en 1882. L'histoire : vers 1840 un jeune dandy du nom de Robert de Tressignies, homme à femmes qui croit toutes les connaître, suffisamment « *intellectualisé* » pour ne plus être dupe de ses sensations ni en avoir peur, est à l'affût dans un café des Grands Boulevards et

« *guigne les femmes* ». Attiré par une silhouette aguichante, il la suit rue Basse-du-Rempart, « *honte des boulevards de ce temps* ». Après s'être donnée à lui, la femme lui raconte son histoire. Duchesse d'Arcos de Sierra Leone, elle est l'épouse d'un grand d'Espagne, et, en se prostituant comme « *une fille à cent sous* », veut se venger de cet époux qui a fait tuer son amant, elle entend que sa condition de prostituée souille le nom et l'honneur de son mari.

Que faire de cette histoire quand on est historienne ? Comment ne pas cantonner le texte littéraire au simple statut de document de référence ? Et que transmet-il du passé ? La nouvelle de Barbey est bien riche, selon Judith Lyon-Caen, de « *propositions sociologiques et historiographiques* ». Farouche adversaire du naturalisme, Barbey d'Aurevilly affichait certes son mépris pour « *la vérité exacte, pointillée, méticuleuse des faits* », mais sa nouvelle ne cesse pourtant de suggérer des pistes de recherche, et renvoie aux thèmes culturels de son époque dont il s'inspire : mutations de l'urbanisme, prostitution, péril vénérien qui hante le XIX^{ème} siècle, mode féminine, exotisme, culture érotique et « *nouvelle culture du regard* » de ce siècle qui inventa la photographie.

L'historienne part de ce qu'est la littérature : "une expérience d'être au monde", pour mesurer l'éclairage que sa discipline peut apporter à la mise en écriture romanesque. Ainsi de ces myriades d'objets, de parures, de rues et boulevards ou de lieux parisiens dont la description a pour fonction d'attester la réalité du récit : l'historienne décrypte ces traces du temps, que ce soit le temps de la rédaction ou celui de l'action du récit, en retrouve l'origine, réfléchit à la manière dont le romancier en a été affecté. Non pas pour réduire l'écriture romanesque à un ancrage dans une époque, mais au contraire, pour éclairer comment une époque nourrit le sens d'une écriture.

Historienne en « herméneute » du matériau littéraire en quelque sorte, Judith Lyon-Caen mène avec une érudite élégance l'analyse de cette nouvelle, située dans ses deux temporalités : celle de son écriture et de sa publication, dans la décennie 1870, celle de l'histoire elle-même, qui se déroule dans les années 1840, « *vers la fin du règne de Louis-Philippe* ». Sa méticuleuse « *lecture rapprochée* » déchiffre dans le récit « les griffes du temps », les traces des expériences et des souvenirs de jeunesse parisienne de Barbey d'Aurevilly. Les détails accumulés sur les

châles à rayures et les plumes des chapeaux, les rues basses et les maisons aveugles, les tableaux de maître et le petit bronze obscène que la beauté et l'impudeur de la duchesse rappellent à Tressignies ne sont pas seulement des effets de réel ou les signes des différences sociales, ils sont «*des traces d'expériences passées, historiques, déposées dans la littérature*». Judith Lyon-Caen exhume en archéologue textuelle ce que l'histoire a enfoui ou effacé. En effet, quand paraît la nouvelle, l'ancien tissu urbain a disparu, détruit par l'urbanisme haussmannien, les modes ont passé et la sensualité n'est plus ce qu'elle était. [...]

Judith Lyon-Caen s'appuie sur l'idée de «*reste*» employée jadis par le critique Pierre Barbéris au cours d'un débat avec Georges Duby pour désigner le sens complexe que recèlent les textes littéraires, et qui fait leur singularité par rapport à d'autres sources écrites. Comment interpréter ce «*reste*» sans le restreindre à des propriétés formelles ou des qualités esthétiques ? Quel savoir permet-il de produire sur le passé ? Voilà les questions qui sont au point de départ d'une méthode que Judith Lyon-Caen nomme «*herméneutique historienne*» : celle-ci permet, à partir d'une lecture rapprochée (*close reading*), de révéler la «*signification historique*» de détails textuels qui se dérobent parfois à l'interprétation. De telles considérations permettent d'envisager la nouvelle de Barbey non comme une représentation plus ou moins imaginaire d'une réalité préexistante, mais comme un objet historique qui participe aux formes d'expériences du monde social tout au long du XIX^{ème} siècle. En d'autres termes, elles ouvrent la réflexion sur ce que Jacques Rancière appelle une «*politique de la littérature*», une approche pragmatique qui considère les productions littéraires comme des parties intégrantes de la description des faits sociaux et des interventions concrètes dans l'univers des lecteurs et des lectrices. [...]

Cette étude témoigne de l'importance matricielle de la littérature réaliste dans la saisie du *monde social de la monarchie de Juillet*. Barbey restitue par ses propres moyens cette expérience de brouillage des frontières et des identités que permet la grande ville et qui en constitue le plus puissant attrait – contribuant ainsi, à la suite de Balzac, à «*consacrer Paris comme ville-texte à déchiffrer dans son ensemble comme dans ses détails.*» [...]

Plus généralement, la littérature, en conservant les traces du passé qui a disparu – le « Paris d'alors » – opère également comme un savoir des temps, une « ressource pour penser l'historicité de l'expérience humaine dans son rapport au temps » selon Antoine Lilti et Etienne Anheim, cités par Judith Lyon-Caen. « La Vengeance d'une femme » est une relecture de la ville balzacienne, une ressaisie précise de la topographie du Paris de Louis-Philippe, détruite par les travaux de la place de l'Opéra dans les années 1860, ainsi que le démontre l'historienne. Elle s'inscrit dans une littérature prolix de la déploration du « vieux Paris » qui fait florès et à laquelle Baudelaire donnera ses lettres de noblesse avec son poème « Le cygne » (*Les Fleurs du mal*, 1857), dédié à Victor Hugo : « Le vieux Paris n'est plus [*la forme d'une ville/ Change plus vite hélas ! Que le cœur d'un mortel*]

La Griffes du temps est une démonstration puissante de ce que « l'histoire peut dire de la littérature ». À l'écart de certains projets d'historiens qui cherchent actuellement à faire de l'histoire « une littérature contemporaine », Judith Lyon-Caen propose une lecture scrupuleuse d'un texte qui la confronte *en historienne* à « cette autre écriture et cet autre savoir du temps qu'est la "littérature", avec ses moyens figuratifs propres ». Elle se place dans une situation à mi-chemin entre les études littéraires et les études historiques : une situation féconde qui ouvre une trajectoire herméneutique consciente de ses propres limites, mais surtout une piste méthodologique pour réfléchir avec rigueur aux usages littéraires de l'histoire dont se targuent maints écrivains du XIX^{ème} siècle et d'aujourd'hui.



**Littérature et histoire de l'expérience,
Réponse de Judith Lyon-Caen, extraits**

Ma gratitude va tout d'abord à vous, cher Antoine Spire, et à vous tous, mesdames et messieurs les membres de ce jury qui avez fait le choix d'attribuer ce prix de « critique littéraire » à un ouvrage qui ne cesse d'affirmer – mais peut-être un peu trop ? – son ancrage disciplinaire dans l'histoire, en dialogue critique, justement, avec les études littéraires. J'ai été ravie que mon livre soit ainsi distingué, mais aussi surprise du paradoxe, qui n'est peut-être tel que pour moi, car j'entends bien qu'un lecteur mû par la curiosité, le goût de la littérature, le souci d'un renouvellement des manières de rendre compte des textes littéraires du passé, puisse trouver dans *La griffe du temps* de quoi nourrir cette curiosité, ce goût, ce souci. Paradoxe à peine, tant l'historicité de la littérature se donne comme paradoxale : rien qui semble mieux traverser le temps, rien de plus historique que cette transtemporalité.

Et sans doute était-ce aussi ce que j'avais en tête, quand j'ai proposé à Eric Vigne, dont la présence ce soir me touche plus que je ne saurai le dire, le dispositif peu habituel qui est à l'origine de ce livre. Un ouvrage qui porte son objet avec lui – cette nouvelle de Barbey d'Aurevilly -, un ouvrage qui place en son cœur une expérience partagée de lecture, une lecture qui serait le point de départ d'un cheminement au cours duquel l'on montrerait ce que peut être l'histoire quand elle prend la littérature pour objet. [...]

Car l'historien, – quand même il proposerait une série de contextualisations du texte –, ne cesse d'être un lecteur, ou une lectrice, un lecteur ou une lectrice comme les autres, attirant le texte dans le territoire de son monde intérieur, braconnant, s'appropriant, actualisant. Cette expérience de la lecture littéraire, qui participe de notre sentiment de soi, et qui nous relie au monde, nous la faisons tous ici constamment, nous qui sommes des lecteurs avides, et pour certains exigeants, et c'est une expérience qui a une histoire. Rien de mieux donc, pour introduire à l'historicité paradoxale de la littérature que de donner un texte à lire, un texte qui soit ensuite l'objet d'une investigation historique, le terrain textuel d'une entreprise quasi-archéologique, dont la grande ville texte du XIXe siècle, le Paris cher à W. Benjamin, serait le plus vaste cadre [...]

La littérature concerne au premier chef les historiens comme phénomène des sociétés des passés sur lesquels il travaille. Phénomène et non source, dimension constitutive de la réalité ; pas source sur des faits, mais *fait elle-même*, et parfois, dans certaines configurations historiques et sociales, fait dont l'emprise est si puissante qu'elle constitue une dimension importante de l'expérience vécue [...]

Et c'est bien la place de la littérature (entendue à la fois ici comme classe de textes distinguée comme telle, valeur, horizon de l'écrit, institution et corpus de textes singuliers), la place de la littérature dans une histoire de l'expérience vécue, qui m'intéresse comme historienne. [...]

Judith Lyon-Caen 10 décembre 2019

LES ÉVÉNEMENTS À VENIR

PRIX « Letteratura »

(Poesia, Narrativa, Saggistica)



EU EDIZIONI
R UNIVERSITARIE
ROMANE

Les Edizioni Universitarie Romane
ont le grand plaisir de vous inviter
à la remise du Prix « Letteratura »
(Poesia, Narrativa, Saggistica)
XXXV^e édition
III^e section Poésie
par l'Istituto Italiano di Cultura
de Naples et la Revue Internationale
de Poésie et de Littérature
« Nuove Lettere »

à notre livre :

Entre ciel et terre
L'olivier en vers
Tra cielo e terra
L'ulivo in versi

Avec la participation des Auteurs
Giovanni Dotoli & Mario Selvaggio

La remise aura lieu à l'Istituto
Italiano di Cultura de Naples
Salle « Gabriele D'Annunzio »
Via Bernardo Cavallino 89
le samedi 28 décembre à 16h30

Entre ciel et terre. L'olivier en vers. Anthologie poétique / Tra cielo e terra. L'ulivo in versi. Antologia poetica, sous la direction de / a cura di Giovanni Dotoli, Encarnación Medina Arjona, Mario Selvaggio ; traduction en italien par / traduzione in italiano di Mario Selvaggio, Susanna Seoni, Lorenzo Manca ; illustrations de / illustrazioni di Rikka Ayasaki & Michele Damiani, Roma, Edizioni Universitarie Romane, « Arbre et imaginaire / Albero e immaginario n. 1 », 2017, 394 p. [Poèmes de : Rime Al-Sayed, Marie-Claire Bancquart, Nicole Barrière, Tahar Bekri, Michel Bénard, Claude Ber, Jean-François Blavin, Siham Bouhlal, Monia Boulila, Hédi Bouraoui, Roselyne Brunetti-Charlat, Martin Chef, Xhevahir Cirongu, Sylvestre Clancier, Françoise Coulmin, Maggy De Coster, Rome Deguerge, Jean Dornac, Giovanni Dotoli, Suzanne Dracius, Jacques-François Dussottier, Sonia Elvireanu, Marie Étienne, Christophe Forgeot, Constantin Frosin, Eliane Hurtado, Sylvie Jacobée-Biriouk, Éric Jacobée-Sivry, Simon Lambrey, Ode, Javier del Prado Biezma, André Prodhomme, James Sacré, Susana Elena Sánchez Nardón, Mario Selvaggio, Salah Stétié, Yvan Tetelbom, Robert Vigneau, Matthias Vincenot, Boucar Wade]

« Arbre et imaginaire »
Collection créée et dirigée par
Giovanni Dotoli
Encarnación Medina Arjona
Mario Selvaggio

Chères et chers poètes,

Nous avons la grande joie de vous communiquer que notre livre *Entre ciel et terre. L'olivier en vers. Anthologie poétique (Tra cielo e terra. L'ulivo in versi. Antologia poetica)* publié par Les Edizioni Universitarie Romane, à Rome, dans la collection « Arbre et imaginaire », créée et dirigée par G. Dotoli, E. Medina Arjona et M. Selvaggio vient de gagner le Prix « Letteratura » (Poesia, Narrativa, Saggistica) XXXVe édition IIIe section Poésie décerné par l'Istituto Italiano di Cultura de Naples et la Revue Internationale de Poésie et de Littérature « Nuove Lettere ». Il y avait 1022 livres candidats !

La remise du Prix aura lieu à l'Istituto Italiano di Cultura de Naples Salle « Gabriele D'Annunzio ». Via Bernardo Cavallino 89
le samedi 28 décembre à 16h30.

C'est un résultat de grande importance. Sans vous cela aurait été impossible. C'est le plus beau cadeau de Noël.

Nous vous remercions de tout cœur. En avant la main dans la main sous le signe de la poésie.

Tous vos noms sont cités !

Giovanni Dotoli, Mario Selvaggio et l'éditeur Gianluca Pallai



Emmanuel Pierrat,
Président du PEN Club français,
vous invite le

Lundi 13 janvier 2020
à 18 heures

Andréas Becker et Sylvestre Clancier
animeront une rencontre
autour de

Werner Lambersy et Philippe Bouret

À l'occasion de la présentation de leur livre d'entretiens

LIGNE DE FOND

COLLECTION LE PSYCHANALYSTE DANS LA CITÉ
La rumeur libre Éditions

En la présence de l'éditeur Andrea Iacovella
Colette Klein lira des poèmes de Werner Lambersy

Au PEN CLUB français
99, rue Olivier de Serres 75015 Paris

Métro (12) : Porte de Versailles – Tramway (3a) : Brassens – Bus : 80, 89

DOCUMENTS

Lettre de décembre de la SGDL

par Sylvestre Clancier

Compte tenu de l'implication du PEN français dans les réunions et les actions du CPE (Conseil Permanent des Écrivains) auxquelles participe très activement également la SGDL, je pense que concernant la problématique du statut des auteurs et surtout actuellement des questionnements concernant leurs retraites, cette lettre de la SGDL qui fait état des défenses entreprises auprès des pouvoirs publics doit être portée à votre connaissance.

Chers Auteurs,

Dans le prolongement de la remise du rapport du Haut-Commissaire à la réforme des retraites, Jean-Paul DELEVOYE, en juillet dernier, le Gouvernement a annoncé l'ouverture d'une seconde phase de concertation avec les organisations représentatives des artistes-auteurs.

La Société des Gens de Lettres et plusieurs sociétés d'auteurs ont ainsi été reçues le 19 novembre par le Ministre de la Culture Franck RIESTER et le Haut-Commissaire à la réforme des retraites Jean-Paul DELEVOYE.

Dans le cadre des réunions de concertation qui se dérouleront jusqu'à la fin de l'année, la Société des Gens de Lettres portera plusieurs revendications :

- Obtenir une étude d'impact précise quant aux conséquences de la réforme sur l'ensemble des auteurs, tenant compte de la diversité des situations individuelles (selon le montant des revenus artistiques, pluriactivité, auteurs retraités...).**
- Prévoir une période de transition pour l'entrée des auteurs dans le futur régime universel.**
- Mettre en place, au sein du futur régime, un mode de gouvernance par lequel les auteurs seront pleinement associés aux décisions prises quant aux orientations qui concernent leurs professions.**
- Inscrire dans la loi le principe de la prise en charge par l'Etat de l'équivalent des cotisations « patronales » jusqu'à 40.000 € de droits d'auteur par an.**
- Garantir cette prise en charge à l'ensemble des auteurs, y compris à ceux qui perçoivent des revenus issus d'une autre activité.**

- **Envisager la possibilité d'une prise en charge des cotisations « patronales » au-delà de 40.000€.**
- **Garantir le maintien de la compensation automatique de la hausse de la CSG dans le futur régime.**
- **Prévoir la possibilité d'un étalement des revenus et des cotisations sur plusieurs années afin de tenir compte de la variabilité des revenus en droits d'auteur.**
- **Assurer le maintien de la prise en charge par la SOFIA d'une fraction des cotisations retraite pour les auteurs du livre.**
- **Sanctuariser les réserves constituées par la caisse de retraite complémentaire des auteurs (IRCEC) afin qu'elles soient employées pour amortir les effets de l'entrée des auteurs dans le futur régime ou pour mettre en place des mécanismes de solidarité au bénéfice des professions qui ont constitué ces réserves.**
- **Tenir compte de la situation des auteurs retraités afin que les cotisations retraites précomptées sur leurs revenus en droits d'auteur permettent de revaloriser le montant de leurs pensions.**
- **Adapter la notion de « carrière complète » à la situation des auteurs afin de leur assurer le bénéfice d'une pension minimum garantie de 1000€/mois, conformément à l'engagement pris par le Président de la République vis-à-vis de tous les français.**

La Société des Gens de Lettres reste pleinement mobilisée pour défendre l'avenir des retraites des auteurs de l'écrit dans le futur régime universel.



Quelques réflexions autour du film

Une vie cachée

de Terrence MALICK

par

Colette KLEIN

Bien que cinéphage, je ne vous propose pas une critique cinématographique de ce film : que l'esthétisme du réalisateur puisse paraître outrancier ou sublime m'importe peu.

Ce qui me bouleverse, c'est d'y retrouver les questions que je me suis toujours posées : peut-on être objecteur de conscience dans un monde en perdition, y compris quand on a une famille qui vous aime ? À quoi bon être en accord avec sa conscience quand le seul fait d'exister nous engage dans une voie de toute façon cruelle et dangereuse ?

Bouleversée ? Oui, peut-être parce que ma mère pensait avoir réussi à me formater fille pour que je n'aille pas à la guerre – du moins le croyait-elle ! Parce que, adolescente, je ne lisais pas « Tintin » mais « L'Union pacifiste ».

Et parce que je m'interroge, plus encore, en affirmant qu'on peut choisir, que ce n'est pas une croyance en un dieu, quel qu'il soit, qui dicte ce que l'on a à faire. Le terme *Objecteur de conscience* le dit bien.

Dans un roman encore inédit *L'Ange des séparations*, j'ai écrit :

Quant à l'état du monde, il continuerait, malgré tout, à croire au pacifisme intégral. Celui que Louis Lecoin avait prôné toute sa vie aurait-il une chance de venir à bout des guerres déclarées ou larvées entretenues par des intégristes de tout bord décidés à semer la terreur ? L'objection de conscience restait d'actualité. La guerre se ramifiait, poussait des lignes de sang, des fleuves de sang, sur tout le globe. L'humanité, gangrénée de l'intérieur par des intérêts internationaux, ne devrait-elle survivre que dans la folie ? Le suicide de Stefan Zweig voulait-il dire qu'il avait échoué ? Que son désir d'abolition des frontières, que son rêve d'une Europe unie et pacifiée étaient illusoires ? Louis Lecoin avait passé quantités d'années en prison ; son exemple n'aurait-il servi à rien ? Le combat du poète américain Sam Hamill contre les poussées guerrières de son pays ne servirait-il à rien ? On lui avait souvent opposé la nécessité de résister face à un envahisseur. Il ne parvenait pas à concevoir un crime juste, car entrer dans le système de la légitime défense ne pouvait conduire qu'à l'escalade. De la vengeance. On ne lutte pas contre le mal par le mal. Bien sûr il n'était pas souhaitable d'en arriver à prendre le risque de se faire écraser par un char, comme a tenté de le faire un manifestant dont l'identité est restée

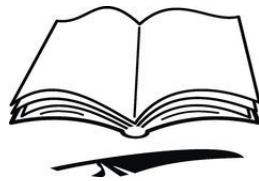
incertaine à Pékin, en 1989 sur la trop fameuse place Tian'anmen – geste toutefois particulièrement fort dans le contexte d'un tel massacre - mais il pouvait arriver que se montrer désarmé pût dissuader l'adversaire de tirer. Dans tous les cas, n'était-il pas plus louable de mourir parce qu'on avait refusé de se défendre, que mourir après avoir massacré l'ennemi, c'est-à-dire un homme avec lequel on aurait pu fraterniser en temps de paix ?

Je vais donc bien au-delà puisque le « héros » du film se sacrifie parce que la guerre dans laquelle on veut l'engager est une guerre injuste, ordonnée par Hitler. Je vais au-delà parce que j'estime qu'aucune guerre ne peut être *juste*. Je vais au-delà parce que je rêve d'un monde où le mot paix ne serait uniquement pas uniquement un mot !

Bouleversée parce que je sens bien que mon rêve a peu de chances de se réaliser, que chaque bulletin d'informations me donne tort. Mais j'ai aussi besoin de le crier, de vouloir lui donner forme, même contre l'avis général ! Comme le personnage de mon roman, je ne voudrais pas que Louis Lecoin ait fait tant d'années de prison pour rien, que ce « héros » de la seconde guerre mondiale, Franz Jägerstätter, se soit sacrifié pour rien !

Je ne le veux pas !

Sinon, le désespoir, seul, serait une réponse à tant de vies échouées.



Les membres du PEN Français publient

CORRE Danièle et BLANCHET Marcel

- *Des Tranchées de 14 à la table des vivants*, témoignage et souvenirs présentés par CORRE Danièle, 86 pages, Edhisto, ISBN: 978-2-35515-036-4, 21X26, septembre 2019

Cet ouvrage est la retranscription du carnet de route de la guerre de 14 du grand-père de Danièle Corre, retrouvé par hasard. Elle y a joint ses propres souvenirs où s'exprime en toute poésie la complicité entre ces deux êtres.

FOURNIER Bernard

- *Hémon, suivi d'Antigone, Silences et Loïn la langue*, poèmes, 72 pages, La Feuille de thé, ISBN: 279-10-945333-22-2, 21, 5x27, 5, novembre 2019

Hémon est le fiancé d'Antigone : à travers le mythe, c'est le mystère de la femme et de l'humain que le poète recherche ; avec, en corollaire, les insondables mystères de la langue pour ceux qui en sont privés.

GLATT Gérard

- *Nostalgie 89* - Poésie - 56 pages - Éditions du Cygne 2019 - ISBN 978-2-84924-575-0 - 130 x 200 mm - 10 €

J'ai souhaité ce recueil parce que la chute du mur de Berlin - 30 années déjà - symbolise de façon dramatique, selon moi, le désordre et l'inhumaine souffrance dans lesquels, depuis, s'enlise désespérément le monde.



DEMANDE D'ADHÉSION**Ne pas oublier de signer la demande**

NOM et prénom :

PSEUDONYME en littérature :

Nationalité :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

N° de téléphone(s)

Courriel :

Langues étrangères :

Œuvres principales :

Collaborations éventuelles (*journaux et revues*) :

Autre profession :

Titres et qualités :

Le/La soussigné(e) déclare avoir pris connaissance des principes figurant dans la CHARTE et s'engage à s'y conformer.**Date et signature**Merci, après avoir rempli, daté et signé la demande d'adhésion, **de la détacher du dépliant et de l'envoyer**, accompagnée, d'un chèque à l'ordre du P.E.N. Club français, d'un montant au choix de :

- **80 €** représentant le montant de l'adhésion annuelle de membre actif : 70 € et les frais de droits d'entrée : 10 €
- **Au-delà de 80€** : adhésion de membre donateur :
- **À partir de 300 €** : adhésion de membre bienfaiteur.

*Dans tous les cas, **somme déductible du revenu fiscal** (Organisme d'intérêt général)***P.E.N Club français****99, rue Olivier de Serres – 75015 Paris – France**

Présidents de P.E.N. Club français depuis sa création

Anatole FRANCE (1921-1924) - **Paul VALÉRY** (1924-1934) - **Jules ROMAINS** (1934-1939) - **Jean SCHLUMBERGER** (1946-1951) - **André CHAMSON** (1951-1959) - **Yves GANDON** (1959-1971) - **Pierre EMMANUEL** (1973-1976) - **Georges-Emmanuel CLANCIER** (1976-1979) puis *Vice-président PEN CLUB International* (84=>) - **René TAVERNIER** (1979-1989) - **Solange FASQUELLE** (1990-1993) - Jean ORIZET (1993-1999) - **Jean BLOT** (1999-2005) et Secrétaire *PEN CLUB International* (81=> 97) *Vice-président PEN CLUB International* (98=>) - **Sylvestre CLANCIER** (2005-2012) - **Jean-Luc DESPAX** (2012-2016) - **Sylvestre CLANCIER** (2016-2017)

Comité exécutif :

Président d'honneur : Sylvestre CLANCIER.

Président : Emmanuel PIERRAT.

Vice-présidents : Linda Maria BAROS, Jeanine BAUDE, Andreas BECKER, Malick DIARRA, Philippe PUJAS, Antoine SPIRE, Secrétariat Général : Jean LE BOËL. Trésorerie : Colette KLEIN.

Autres membres du Comité, chargés de mission : Max ALHAU, Philippe BOURET, Fulvio CACCIA, Monique CALINON, Francis COFFINET, Jean-Noël CORDIER, Roció DURÁN-BARBA, David FERRÉ, Michèle GAUTARD, Françoise LECLERC, Laurence PATON, Jacques PELLAS, Patrick TUDORET, YEKTA.

Présidents émérites : Jean BLOT, Georges-Emmanuel CLANCIER†, Jean ORIZET.

Membres d'honneur : Tahar BEN JELLOUN, Claude BER, Olivier BLEYS, Nicole BROSSARD, Noëlle CHÂTELET, Thierry CHAUVEAU, Sylvestre CLANCIER, Maurice COUQUIAUD, Michel DEGUY, René DEPESTRE, Denise DESAUTELS, Jean-Luc DESPAX, Ghislain de DIESBACH, Jean-Philippe DOMEQ, Hélène DORION, Jean-Pierre FAYE, Bluma FINKELSTEIN, Françoise GOUPIL, Pierre GUYOTAT, Ismaël KADARÉ, Edvard KOVAC, Werner LAMBERSY, Jean-Clarence LAMBERT, Barnabé LAYE, Daniel LEUWERS, Amin MAALOUF, Eduardo MANET, Albert MEMMI, Sibila PETLEVSKI, Lionel RAY, Jean-Paul SAVIGNAC, Joël SCHMIDT, Frédéric-Jacques TEMPLE, Kenneth WHITE..



L'un des Centres de PEN International Organisation mondiale d'écrivains

Une première maxime se gravait au fronton de notre institution : L'ESPRIT N'EST PAS MOBILISABLE... La lutte des idées réclame la paix des peuples comme terrain naturel, tandis que la guerre des idéologies c'est un camouflage en même temps qu'une préparation de la guerre tout court !...

... Nous n'acceptons aucun prétexte pour que ces droits de l'esprit soient suspendus ; parce que nous savons bien que, si l'on en accepte un seul, il s'en découvrira bientôt mille. Toutes les circonstances deviendront exceptionnelles, toutes les situations deviendront de salut public lorsqu'il s'agira d'obtenir de l'esprit un silence ou un acquiescement commodes. Les mesures présentées comme provisoires s'éterniseront. Il se créera une prescription des droits de la pensée et de la littérature. Or, si nous, Fédération P.E.N., n'avons pas, hélas ! le pouvoir de remettre les choses en ordre dans tous les cas, nous avons du moins, celui d'assurer, par des actes appropriés, l'interruption de la prescription.

Jules ROMAINS
de l'Académie française

Discours prononcé, en tant que Président de la Fédération Internationale P.E.N., à l'inauguration du XV^{ème} congrès, à Paris, le 20 juin 1937.

CHARTRE

La Charte du P.E.N. International, basée sur les résolutions adoptées au cours de ses congrès, peut être résumée comme suit :

Le P.E.N. affirme que :

1° La littérature ne connaît pas de frontières et doit rester la devise commune à tous les peuples en dépit des bouleversements politiques et internationaux.

2° En toute circonstance, et particulièrement en temps de guerre, le respect des œuvres d'art, patrimoine commun de l'humanité, doit être maintenu au-dessus des passions nationales et politiques.

3° Les membres de la Fédération useront en tout temps de l'influence en faveur de la bonne entente et du respect mutuel des peuples ; ils s'engagent à faire tout leur possible pour écarter les haines de races, de classes et de nations et pour répandre l'idéal d'une humanité vivant en paix dans un monde uni.

4° Le P.E.N. défend le principe de la libre circulation des idées entre toutes les nations, et chacun de ses membres a le devoir de s'opposer à toute restriction de la liberté d'expression dans son propre pays ou dans sa communauté aussi bien que dans le monde entier dans toute la mesure du possible. Il se déclare pour une presse libre et contre l'arbitraire de la censure en temps de paix. Le P.E.N. affirme sa conviction que le progrès nécessaire du monde vers une meilleure organisation politique et économique rend indispensable une libre critique des gouvernements et des institutions. Et, comme la liberté implique des limitations volontaires, chaque membre s'engage à combattre les abus d'une presse libre, tels que les publications délibérément mensongères, la falsification et la déformation des faits à des fins politiques et personnelles.

Peut être admis comme membre du P.E.N. tout écrivain, éditeur et traducteur souscrivant à ces principes, quelles que soient sa nationalité, son origine ethnique, sa langue, sa couleur ou sa religion.

ACTIVITÉS – ÉVÉNEMENTS

- Édition d'une lettre d'information numérique
- Hommage à des écrivains et des poètes français et étrangers pour l'ensemble de leur œuvre, soit à titre posthume soit de leur vivant.
- Organisation et/ou participation à :
 - La réunion mondiale annuelle de tous les P.E.N. en assemblée générale et débats en tables rondes : mises au point de dispositions et d'actions à suivre face à des événements concernant les écrivains
 - Des colloques et festivals littéraires ou de poésie à l'étranger
 - Colloques et échanges internationaux organisés par le P.E.N. International
 - Rencontres, manifestations littéraires, dîners-débats, présentation d'ouvrages d'écrivains français et étrangers en leur présence, leurs invités et les nôtres.
 - Membre des Comités de la Paix, des écrivains en prison, des droits de la femme, de la diversité linguistique et de la traduction littéraire.
 - Le P.E.N. Club est accrédité auprès de l'UNESCO.
 - Ces événements sont accueillis dans des lieux prestigieux comme La Société des Gens de Lettres, La Maison des Écrivains, La Maison de l'Amérique latine, La Maison de la Poésie, l'Institut du Monde arabe, le siège du P.E.N. Club français, etc. Ils sont ouverts aux membres du P.E.N. Club, aux Amis du P.E.N. Club, à la presse sur invitation, et au grand public qui en est informé par invitation et/ou par la presse.

EXTRAIT DES STATUTS

Les Centres P.E.N. réunissent dans chaque pays les écrivains qui souhaitent établir des relations personnelles entre eux et leurs confrères étrangers, faciliter de toutes manières la circulation des ouvrages de l'esprit et les échanges littéraires.

Les membres de la Fédération P.E.N. s'engagent à se conformer aux principes de la « CHARTRE » formulés par les congrès de Bruxelles, Lugano et Édimbourg.